



**ACTUALITÉ**  
Adieu Marcel



**INTERNATIONAL**  
Grèce, Italie, Tunisie



**ENTRETIEN**  
Henri Sterdyniak



**MONDES UNIVERSITAIRES**  
Études de santé

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 599 NOVEMBRE 2010

# e s n e s u p

## **l'économie en crise**



**Solidarité**  
Proximité  
**Confiance**  
Engagement

CASDEN Banque Populaire - 77024 Meaux-la Vallée cedex 2 - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable  
Siret n° 304 279 238 0002 - RCS Meaux - Crédit photo : Agence Images



La CASDEN affirme ses valeurs d'entraide et de solidarité et donne à tous les personnels de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture la possibilité de réaliser leurs projets dans les meilleures conditions. Partager avec vous une relation de confiance, à la CASDEN c'est une priorité.

Un réseau de Chargées de Relation Enseignement Supérieur et Recherche à votre disposition  
■ Coordonnées disponibles sur [www.casden.fr](http://www.casden.fr)

# Universités, libertés surveillées...

→ par Stéphane Tassel, secrétaire général du SNESUP-FSU

**Au cœur de la crise, alors qu'un regain de solidarités** et de coopérations est urgent, le couple franco-allemand impose partout en Europe, pour conserver ses « triple A », l'austérité et les reculs sociaux, et disqualifie la démocratie.

Tout comme la liberté des peuples à se déterminer, la démocratie universitaire et la liberté des scientifiques sont les cibles des politiques néolibérales et autoritaristes.

**Avec un budget de l'enseignement supérieur en berne**, les comptes des universités virent, l'un après l'autre, au rouge. Suppressions de milliers d'heures d'enseignements, licenciements de contractuels, gels d'emplois statutaires à la chaîne... il n'est pas une journée sans qu'un établissement annonce un nouveau plan d'austérité (Pau, Bretagne Sud, Bordeaux 3...). Au moment où s'écrivent ces lignes, l'université de Limoges, passée parmi les premières aux « responsabilités et compétences élargies », déficitaire, a été mise sous tutelle du recteur. Ce n'est que le début ! Quelques jours auparavant, celle de Nantes a adopté pour la seconde fois un budget en déficit...

**Incidence directe de la loi LRU**, cette surveillance rectorale des budgets, mais aussi des politiques des établissements, est un double aveu pour ceux qui vantent « la réussite du quinquennat » ou, comme la CPU, refusent



Stéphane Tassel  
secrétaire général

de rompre avec ses fondements. D'une part, l'autorité confiée aux recteurs sur les activités des universitaires, voulue par le gouvernement, est étalée aux yeux de tous. D'autre part, cette mise sous contrôle hypothèque la démocratie universitaire et, intervenant à la veille des délibérations budgétaires dans les conseils d'administration, constitue une intimidation pour qui voudrait dénoncer l'état de pénurie chronique de l'enseignement supérieur.

**Dans le même temps, les processus « d'excellence »** (LABEX, IDEX, IDEFI), filtres extrêmement sélectifs et opaques, précipitent les projets de fusions ou de créations de grands établissements dérogatoires capables d'absorber instituts ou écoles externes. À la clé, la désertification scientifique - en particulier en LSHS - ainsi que la mise sous tutelle des instances de décisions seront au rendez-vous pour pouvoir utiliser les maigres intérêts supposés être versés dans des fondations, hors de tout contrôle parlementaire et loin de rattraper le désengagement de l'État.

**Le scénario qui se joue** dans l'enseignement supérieur est une démonstration de l'hypocrisie entourant la prétendue liberté offerte par la loi LRU. Devant cet échec, la communauté universitaire et scientifique exige d'être enfin entendue, et attend une rupture radicale d'avec la politique en cours !

## ACTUALITÉ 4

- Dernières minutes
- Adieu Marcel
- Les positions d'EELV sur l'enseignement supérieur et la recherche

## MÉTIER 7

- Élections CT du 20 octobre
- Élections CAP et CNU 2011
- Projet de loi relatif à la résorption de l'emploi précaire

## VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 8

## INTERNATIONAL 10

- Tunisie : des attentes insatisfaites
- Grèce, Italie : l'Université et la Société mises au pas ?

## DOSSIER 11

### L'économie en crise

Ce dossier met en relation divers aspects de la situation des enseignements et de la recherche en sciences économiques face à la crise. Cette crise est une crise systémique du capitalisme mondialisé et financiarisé, dont les dimensions sont multiples : économiques et sociales, écologiques, idéologiques... L'entretien du mois complète les analyses du dossier. L'aveuglement de la plupart des « experts », l'incapacité de leur discours comme des politiques mises en œuvre à proposer des voies de sortie, traduisent une crise des « sciences économiques » elles-mêmes - ce que certains ont pu avec raison qualifier d'autisme -, et interrogent à la fois sur le contenu des enseignements, les conditions de recrutement et de valorisation des carrières des universitaires et des chercheurs, la diffusion des travaux en économie comme en gestion.



## ENTRETIEN 18

- Henri Sterdyniak

## SNESUP.COM 19

- Les archives du SNESUP

## MONDES UNIVERSITAIRES 20

- Femmes : le droit d'être appelées Madame et de choisir son nom !
- La loi Mercier du 10 août 2011 : une profonde régression
- Nîmes : Grand Établissement car trop petit !
- PACES : bilan après une année de fonctionnement

## CULTURE 23

- La perversion épistémophilique : maladie sénile du capitalisme ?



## ÉPHÉMÉRIDE

**22-23 NOVEMBRE :** Conseil  
Délibératif Fédéral National de la FSU

**DU 21 AU 24 NOVEMBRE :**  
**Élections des bureaux** des sections  
et élections des bureaux de groupes  
du CNU

**DU 22 NOVEMBRE AU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE :**  
**Désignation des rapporteurs** pour  
les demandes de qualifications

**24 NOVEMBRE :**  
**Commission Administrative**

**DU 24 NOVEMBRE AU 27 NOVEMBRE :**  
**Salon de l'éducation** (Porte de  
Versailles)

**DU 25 NOVEMBRE AU 27 NOVEMBRE :**  
**45<sup>e</sup> congrès** du syndicat de la  
magistrature

**26-27 NOVEMBRE :** **Assemblée  
générale et Assises d'Attac** à  
Rennes

**26-27 NOVEMBRE :** **17<sup>e</sup> université  
d'automne** de la Ligue des droits de  
l'Homme (LDH)

**30 NOVEMBRE-1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE :**  
**« Journées d'automne »** des  
retraités de la FSU

**1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE :** **Réunion des élus**  
dans les conseils d'établissements à  
l'Université Paris 1

**3-4 DÉCEMBRE :** **États Généraux**  
organisés par le Collectif National des  
Droits des Femmes

**7 DÉCEMBRE :** **Élection du bureau**  
de la commission permanente du CNU

**8 DÉCEMBRE :** **Conseil Supérieur  
de l'Éducation**

**12 DÉCEMBRE :** **Réunion des  
fédérations** de l'éducation nationale

**12 DÉCEMBRE :** **CNESER**

**13 DÉCEMBRE :** **CNESER Habilitations**

## SARKOZY-FILLON

## Nouvelle purge

Après un G20 visant essentiellement à faire plier la Grèce, le gouvernement fait du zèle avec un nouveau plan dit de « rigueur ». Il s'agit d'appliquer toujours le même principe injuste et inefficace : sabrer dans les dépenses publiques, accroître les impôts ou taxes telles que la TVA tout en épargnant les privilégiés. L'accélération de la « réforme » des retraites, la limitation des dépenses de santé, la désindexation partielle des prestations touchent le niveau de vie des salariés, des chômeurs, des jeunes et des retraités, et aggravent encore les inégalités. ● *Pierre Dubarcourt*

## RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS

## CLES et concours

Devant le tollé général, le MEN vient de publier le 7 novembre sur son site une clarification concernant l'exigence du CLES (Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement), qui va bien au-delà des arrêtés qu'il avait publiés. Outre l'absence de statut juridique de cette clarification, elle laisse de côté les catégories les plus fragiles de candidats, et oblige les autres à valider les unités de langues étrangères sans compensation. ● *Thierry Astruc*

## VALÉRIE PÉCRESSE

## Curieuses pratiques

Entre 2006 et 2010, les dépenses de communication du seul MESR ont doublé (+ 122 %). De 1,6 millions d'euros, elles s'élèvent en 2009 à 3,6 M et autant en 2010. Le poids des campagnes de communication, et des achats d'espaces, dans la dépense totale, est considérable. Les prestations de « conseil en communication » relève le rapport de la Cour des Comptes représentent le second poste de dépenses (15 % du total, soit beaucoup plus que dans tous les autres ministères). Une autosatisfaction bien onéreuse ! ● *Jean Fabbri*

## LE PRÉSIDENT EN CAMPAGNE

## Nicolas Sarkozy à Strasbourg

Le SNESUP-FSU de l'Uds constate l'absence totale de communication interne et d'information aux personnels de l'université sur cet événement. Il observe que l'objet initial de cette visite a été largement dévoyé : sous prétexte d'un bilan sur les réformes universitaires, Nicolas Sarkozy s'est adonné à un exposé sur « les choix de politique économique du gouvernement » dans des termes qui ne laissent subsister aucun doute sur le caractère électoraliste du discours tenu.

L'organisation même de cet événement constitue un grave précédent. Il n'est pas dans notre tradition républicaine qu'un président se serve d'une université pour y mener campagne électorale. Et encore moins que des présidents d'université acceptent que des réunions à caractère politique se tiennent dans leurs établissements. Le SNESUP condamne fermement les violences policières exercées à l'encontre de militants associatifs, syndicaux et politiques qui étaient rassemblés pacifiquement à proximité du Pôle européen de gestion et d'économie. ● *Section SNESUP Uds*

## RECTIFICATIF

## Le pseudo « Institut » Montaigne

Le Mensuel de novembre évoquait (page 4) ce *think tank* libéral à l'invitation duquel N. Sarkozy s'exprimait sur les universités. L'emploi du terme « institut » est très abusif : il s'agit en fait d'un groupement directement lié aux plus grandes entreprises françaises (Axa, Orange, Air France,...) qui finance et aide à la communication des projets les plus dévastateurs contre les services publics, les retraites, l'éducation. Au comité de direction à côté des patrons, leurs complices N. Baverez et M. Godet : rien à voir avec la science ! ● *Jean Fabbri*

le snesup

MENSUEL  
DU SYNDICAT  
NATIONAL DE  
L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR

SNESUP-FSU  
78, rue du Faubourg-Saint-Denis,  
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10  
Internet : www.snesup.fr

Directeur de la publication : Guy Odent

Rédacteur en chef : Jean Fabbri

Rédaction exécutive :

Thierry Astruc, Pierre Duharcourt, Annliese Nef,  
Christophe Pébarthe, Alain Policar

Coordination des rédactions :  
Thierry Astruc

Secrétariat de rédaction :  
Latifa Rochdi, Mathieu Ropitault  
Tél. : 01 44 79 96 23

CPPAP : 0 III 507698 D 73

ISSN : 245 9663

Conception et réalisation : C.A.G., Paris

Impression :

SIPÉ, 10 ter, rue J.-J. Rousseau, 91350 Grigny

Régie publicitaire :

Com d'habitude publicité,  
Clotilde Poitevin. Tél. : 05 55 24 14 03  
contact@comdhabitude.fr

Prix au numéro : 0,90 € • Abonnement : 12 €/an

Illustration de couverture : © Didier Chamma

# Adieu Marcel → par Pierre Duharcourt

La disparition de Marcel Brissaud m'a bouleversé comme celle d'un membre de ma famille. La dernière fois que je l'ai vu, c'était au congrès de la Fédération générale des retraités de la Fonction publique (FGR-FP) à Pau en juin 2010. Premier membre de la FSU élu à la commission exécutive de cette fédération, en raison de l'apport irremplaçable de sa connaissance encyclopédique des dossiers, de sa chaleur humaine, de son esprit d'ouverture et de son exceptionnelle capacité de synthèse, il avait reçu une ovation debout pour son intervention au congrès, comme cela s'était déjà produit lors des congrès précédents de la FSU et du SNESUP.

Je me rappelle les repas alors pris avec lui, et de son témoignage passionnant, évoquant toutes les facettes de sa personnalité : son action infatigable sur les retraites et ses très nombreuses interventions pour résoudre de multiples cas personnels, son engagement communiste de toujours et son souvenir ému de Waldeck-Rochet, sa tendresse pour sa famille et notamment son épouse, sa passion pour la musique et en particulier le piano de S. Richter, ses travaux de pionnier en mathématiques appliquées portant sur la prétopologie et la modélisation en sciences sociales lui valant le respect des plus grands maîtres, et bien sûr ses activités enseignantes dans le technique puis le supérieur, passant alors du syndicalisme CGT à celui du SNESUP.

Au début de sa longue maladie, il y a un an, il a tenu pendant des mois à poursuivre son activité syndicale, utilisant son ordinateur sur son lit d'hôpital, continuant à travailler pour les lettres aux retraités. Il ne s'est interrompu que quand il n'avait plus de forces. La seule somme de ses interventions sur les retraites et pour les retraités, avec deux mémentos, de multiples lettres ou articles et des démarches démêlant des situations qu'il était pratiquement le seul à maîtriser, suffirait à le considérer comme un monument de notre syndicat. Mais n'oublions pas, pour la période précédant et suivant sa retraite, son pilotage pendant plus de dix ans du dossier de la formation des maîtres, ses interventions convaincantes sur l'exigence d'un « biseau » conjuguant formations disciplinaires et pédagogique, son rôle moteur au sein de la commission Bancel et la création des IUFM.



Marcel Brissaud (1928-2011)

▼  
**Je crois important de rappeler l'énorme élan que Marcel a su donner à la réflexion syndicale, au moment où le SNESUP avançait des propositions de transformations profondes de l'enseignement supérieur et de la recherche.**  
 ▲

Bien évidemment, mes souvenirs personnels les plus riches sont nos six années de travail en commun au secrétariat général du SNESUP de 1977 à 1983. Nous avons été choisis, je pense, pour former un tandem de personnalités complémentaires, voire opposées : Marcel étant plus posé, moi peut-être plus impulsif. Tout de suite, ce couple a fonctionné sans aucun accroc. Je crois pouvoir dire que, dans mes rapports de travail, je n'ai jamais connu une complicité équivalente à celle que j'ai eue avec lui. J'en évoque simplement quelques moments forts. Pratiquement le lendemain de notre élection, en juin 1977, la ministre A. Saunier-Seïté

tente un coup de force en organisant la désignation d'un comité technique paritaire totalement dérogatoire. Je discute à peine quelques minutes avec Marcel, et nous proposons au BN, convoqué d'urgence, d'appeler nos élus, dans ce qui tenait lieu de CNU, à boycotter la procédure pour « dénoncer la mascarade » : après un moment de surprise et l'expression de réserves sur les problèmes que pose l'attitude de la « chaise vide », la décision de boycott est adoptée ; elle aura suffisamment de résonance pour aboutir quelques années plus tard à l'élection d'un véritable CTP. Même réaction quand il s'est agi de dénoncer la bien nommée loi Sauvage ▶▶▶

en juillet 1980. Aussitôt, nous tombons d'accord pour proposer d'appeler les élus dans les conseils, y compris les présidents, à refuser d'appliquer la loi, et donc à ne pas procéder à l'élection des conseils rétrogrades prévus par la loi. Cet appel assez inhabituel à la désobéissance permettra une résistance efficace qui tiendra tant bien que mal jusqu'en mai 1981, date de l'élection comme président de la République de François Mitterrand, dont une des premières décisions sera l'abrogation de la loi. Plus dure sera la satisfaction d'autres revendications, et notamment celle de la titularisation des assistants. Là encore, malgré les réticences de ceux qui hésitaient à des actions face à un gouvernement d'union de la gauche, nous tombons d'accord sur la nécessité d'un mouvement d'envergure, dont deux grèves en novembre 1982 puis janvier 1983, pour obtenir enfin satisfaction en avril 1983. Petite anecdote marquant notre complicité : convoqués par A. Saunier-Seïté en plein mois d'août 1978, nous avons dénoncé plus que vivement ses déclarations et ses projets concernant les assistants non titulaires ; Marcel avait enregistré sur son magnétophone tout le débat, dont il ressortait que la ministre était tellement déstabilisée par nos propos qu'elle n'arrêterait pas de trépigner en tapant avec son stylo sur son bureau. Je crois important de rappeler l'énorme élan que Marcel a su donner à la réflexion syndicale, au moment où le SNESUP avançait des propositions de transformations profondes de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le cadre de la préparation de la loi Savary. Relisons les actes du débat tenu au PLM St Jacques en mars 1983. Les propositions dues essentiellement à Marcel sur les formations supérieures, l'exigence de réformes de tout le post-bac en liaison avec des changements en amont dans le second degré, la mise en œuvre de pédagogies différenciées prenant en compte la diversité des publics, me semblent encore totalement d'actualité, et témoignent de l'importance de l'héritage que Marcel nous lègue.

Je salue la mémoire d'un syndicaliste et d'un universitaire hors pair, d'un humaniste à la fois intransigeant et chaleureux, d'un ami très cher. ●

## Les positions d'EELV<sup>(1)</sup> sur l'enseignement supérieur et la recherche → par Annliese Nef, membre du BN du SNESUP



© Philippe Sanguinetti

Le 1<sup>er</sup> octobre 2011 a eu lieu à l'université Lyon II la convention nationale du parti EELV sur l'ESR. Des contributions écrites avaient préparé les débats<sup>(2)</sup> et cinq thèmes avaient été retenus.

« **Des Régions à l'Europe, quel paysage pour l'ESR au XXI<sup>e</sup> siècle ?** » Le premier cycle doit favoriser sur tout le territoire des parcours différenciés et la pluridisciplinarité, et faire converger classes préparatoires et Licence. Le dialogue entre universités et régions doit être renforcé et les bâtiments universitaires transférés à ces dernières. Au niveau européen, la coopération ne doit pas répondre aux seules logiques néolibérales. Si l'existence d'une instance nationale d'évaluation des structures collectives d'enseignement et de recherche est une bonne chose, l'AERES doit être réformée. Le rôle de l'ANR doit être restreint au financement de recherches transversales. CNRS et UMR doivent se voir redonner les moyens de fonctionner. Enfin, EELV envisage de conserver l'autonomie universitaire de la loi LRU tout en vidant cette dernière de ses effets néfastes.

Dans « **Le soutien à l'innovation, comment et pourquoi ?** », il est rappelé que le financement de l'innovation doit être réorienté des grandes entreprises vers les PME et les TPE (très petites entreprises). Ce processus doit faire plus de place aux entités régio-

nales, aux associations et aux citoyens. « **Pilotage, liberté de la recherche et démocratie scientifique** » insiste sur la nécessité de concilier liberté de recherche et demande sociale. Enfin, « **Vie étudiante : des étudiants autonomes et acteurs de leur parcours** » dégage un triple objectif de démocratisation de l'accès à l'ESR, d'une plus grande autonomie des jeunes et d'une formation tout au long de la vie. Parmi les propositions concrètes : la non-augmentation des frais d'inscription, la mise en place d'une allocation autonomie, la réhabilitation et le développement des équipements collectifs et des logements, l'essor d'éco-campus. « **Perspectives pour une « révolution copernicienne » de la pédagogie dans l'ESR** » rappelle que le lien entre enseignement et recherche est fondamental, tout comme le partage des connaissances et l'accès de toutes les catégories de public, selon des modalités spécifiques, à l'université.

Le discours de clôture d'Eva Joly a souligné le rôle de contre-pouvoir joué par l'Université, comme par la justice, et la nécessité que son statut et son financement lui permettent de l'assurer tout en se démocratisant encore. ●

(1) Europe Écologie Les Verts

(2) Disponibles sur <http://recherche-enseignementsup.eelv.fr/tag/organisation-esr>

**ÉLECTIONS CT DU 20 OCTOBRE**

**Une participation insuffisante des enseignants du supérieur**

Sous prétexte de fusions effectives au 1<sup>er</sup> janvier 2012, mais en infraction avec l'arrêté du 10 mai 2011, l'administrateur provisoire des quatre universités lorraines a fixé les élections au comité technique (CT) au 29 novembre 2011 (39 jours de retard), et celui des trois universités d'Aix-Marseille les a renvoyées à une date indéterminée en 2012 ! Le SNESUP a exigé du ministre qu'il prenne rapidement les mesures nécessaires au rétablissement des droits collectifs des collègues.

Au jour de rédaction de ces lignes, il est prématuré de tirer des enseignements approfondis. Le SNESUP a collationné des résultats (parfois très incomplets) dans 79 établissements. Sur 127 256 inscrits, la participation est très variable de 13 à 78 %.

**Résultats (partiels et provisoires) en sièges :** UNSA : 253 / FSU : 190 / CGT : 102 / Sgen-CFDT : 75 / Listes intersyndicales (dont une dizaine avec la FSU) : 69 / FO : 41 / AutonomeSup : 11 / Solidaires : 7.

À la différence du scrutin des CAP, moins de dysfonctionnements ont été signalés dans le cadre du vote à l'urne, concernant le vote électronique pour les CAP.

Le groupement des électeurs en collège unique empêche de connaître les résultats par corps, mais, de l'avis général de nos sections, la participation des enseignants du supérieur est restée très faible. Cela explique en grande partie que la FSU, première organisation syndicale dans les conseils centraux, n'arrive ici qu'en deuxième position. Nous savons ce qu'il nous reste à faire...

Ce collège unique n'est pas cohérent avec la distinction, au niveau national, entre CTPU et CTPMESR. Cela soulève une double difficulté. D'une part, les élections du 20 octobre sont sans effet sur le CTPU et le CTPMESR, renouvelés en 2010. D'autre part, le décret du 15 février 2011 leur sera applicable lors de leur renouvellement en avril 2013, alors que les CT d'établissements ne seront renouvelés qu'en octobre 2015...

*Philippe Enclos, secrétaire national*

**ÉLECTIONS CAP 2011**

**Succès de la FSU mais grave recul démocratique**

En raison des multiples difficultés techniques rencontrées lors des opérations de vote, le taux de participation a nettement baissé (alors que leur constance était établie de longue date).

Pour les CAPN, l'évolution est la suivante :

- agrégés : 46,9 % en 2011 contre 60,2 % en 2008 (- 22 %) ;
- certifiés : 41 % en 2011 contre 63,6 % en 2008 (- 35,5 %).

Ces baisses drastiques ne peuvent être imputées à un quelconque désintérêt. Seules les modalités du vote constituent une explication convaincante. La motion votée lors de la CAN du 15 septembre dernier l'avait souligné : le vote électronique, non vérifiable par les organisations syndicales, n'apporte nullement les garanties démocratiques nécessaires.

L'incontestable victoire de la FSU, qui obtient la majorité absolue dans tous les cas sur le plan national et devance de très loin les autres listes (seconde liste à 9,8 % chez les certifiés et 18 % chez les agrégés), perd une partie de sa signification. La volonté du gouvernement était, en effet, de contester la légitimité des organisations syndicales et, au-delà, de poursuivre la mise en place de son idéologie managériale obscurantiste et mercantiliste.

Pour dénoncer ce recul démocratique, la réplique syndicale doit être particulièrement forte.

*Secteur « Second degré »*

**NOS ÉLUS DANS LES CAPN**

**Agrégés :** Corinne Terreau et Lionel Dutheil

**Certifiés :** Emmanuelle Niguès

**PROJET DE LOI RELATIF À LA RÉSORPTION DE L'EMPLOI PRÉCAIRE**

**Vacataires : l'élargissement du vivier**

→ par Philippe Aubry, responsable du secteur SDP

Parmi les projets de décrets soumis à l'avis du Comité Technique Paritaire du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CTPMESR) le 21 septembre figurait un texte modifiant les modalités de recrutement des enseignants vacataires. La suppression des limites d'âge de 28 ans pour les doctorants et de 65 ans pour les retraités prévue par ce texte n'a pas suscité d'opposition.

En revanche, la FSU a vivement critiqué l'élargissement du vivier de vacataires par, d'une part, l'extension de la situation précaire d'Agent Temporaire Vacataire (ATV) des doctorants aux étudiants de M2 et, d'autre part, par la suppression des restrictions sur l'établissement d'origine en ce qui concerne les retraités. La FSU a dénoncé la logique d'un salariat au

rabais, corrélé avec la création d'un vivier d'étudiants M2 aux concours d'enseignement. Elle a consacré plus généralement sa déclaration liminaire à la situation déplorable des agents non titulaires de l'ESR et a pris part au vœu intersyndical demandant que les engagements de l'Etat sur les contractuels soient respectés, notamment que les non-renouvellements « préventifs » de CDD cessent. Ces textes sont disponibles sur [www.snesup.fr/Votre-metier?cid=3793](http://www.snesup.fr/Votre-metier?cid=3793)

Au-delà de nos interventions en CTPMESR, notre syndicat a entamé diverses actions pour améliorer la situation des enseignants non-titulaires, et demande notamment à être reçu par le ministre sur le suivi du projet de loi, mais aussi pour évoquer nos revendications propres à ces collègues. ●

**ÉLECTIONS CNU 2011**

**Le SNESUP consolide son statut de première organisation syndicale de l'enseignement supérieur**

Les élections CNU revêtaient un caractère particulier, étant les premières depuis les décrets de 2009. Malgré les nombreux obstacles imposés par le ministère et toutes les embûches rencontrées depuis 18 mois, le SNESUP a présenté ou soutenu 92 listes (environ 1 800 candidats). La participation 2011 en hausse de 2,5 % par rapport à 2007, un très grand nombre de listes (351) et de candidats montrent l'attachement des EC à cette instance de gestion des carrières paritaire, collégiale et composée majoritairement d'élus.

Le SNESUP consolide son statut de première organisation syndicale de l'enseignement supérieur avec 21,5 % des voix et 23 % des 580 sièges chez les PR, et 34 % des voix et 34 % des 580 sièges chez les MCF dans les 85 listes strictement SNESUP, très loin devant les autres organisations syndicales.

Des variations de sièges en A et B ont eu lieu dans de nombreuses sections (voir le siège du SNESUP/[www.snesup.fr](http://www.snesup.fr)). Toutes les listes que nous avons soutenues ont au moins un élu.

Par ailleurs, il est à noter la première participation de la CGT à cette élection et les premiers élus, avec des listes en 04B, 17B, 25B et 25A.

**Points saillants :**

- Pour la première fois, le SNESUP présentait une liste en 3B : 2 élus sur 8
- Pour la première fois, 2 listes étaient présentes en 72A et B : les listes soutenues par le SNESUP obtiennent 6 sièges en B et 4 en A sur 8
- Les résultats des listes intersyndicales en section 19 sont sans appel : 11 élus sur 12 en B et 10 sur 12 en A, mais le ministre affecte ces résultats de ces deux listes dans la catégorie « listes professionnelles » et non « listes intersyndicales »
- En 5B, le SNESUP gagne 2 sièges et obtient 7 élus sur 16
- Nous ne perdons qu'un siège en 04B malgré une liste classée « liste professionnelle » par le ministère, initiée par la CGT
- Nous ne perdons qu'un siège en 25A (5 élus sur 16) et 1 en 25B (7 élus sur 16) malgré la CGT qui en obtient 2 en A et 3 en B

Ces très bons résultats sont le fruit de l'investissement des coordinateurs de listes, de tous les militants et candidats qui ont mené une campagne exemplaire. Le personnel du siège a joué un rôle fondamental et nous le remercions.

*Dominique Faudot, responsable CNU*



## PRES Clermont-Université : un nouveau recul démocratique

En cette période de frénésie évaluative, l'université d'Auvergne-Clermont 1 mérite sans nul doute le triple A pour le zèle de son président à anticiper ou suivre une transformation LRU compatible : Fondation, RCE, dévolution du patrimoine, partenariats public-privé en vue... Bref, toujours dans le trio de tête de cette transat libérale, avec à sa barre un « manager » quadra économiste, conforme à l'ère du temps du tout-concurrentiel. Résultant d'une scission d'origine politique dans les années 70, l'autre université du site, l'université Blaise Pascal-Clermont 2, historiquement d'organisation plus démocratique et ouverte sur le dialogue, n'en est pas moins soumise à la même dérive autocratique, fondement de la loi LRU. La mise en place d'une coque vide, le PRES Clermont-Université, ne fait qu'accentuer davantage le recul du contrôle démocratique de l'enseignement supérieur, avec cette fois-ci à sa tête (présidence du CA du PRES) un représentant du privé touchant des « jetons de présence » équivalents à un salaire de MC en fin de carrière. Quel bilan local tirer des certifications d'« Experts autoproclamés » ? Un labex vulcanologie (coup de bol que nous ayons des volcans en Auvergne), un labex pour un laboratoire d'économie du développement (coup de bol que nous ayons un président économiste) et quelques autres miettes.

Mais sur le terrain, nous trouvons des agents toujours plus précarisés, ignorés ou stigmatisés, des formations fermées, des recherches abandonnées, une trentaine de mille usagers vus comme des clients, cibles d'une stratégie de communication d'agence publicitaire, pour une université parée à affronter la concurrence des autres supérettes de ce marché universitaire mondialisé. Car c'est ainsi que s'envisagent l'enseignement supérieur et la recherche, en autant de compétitions, locales, régionales, nationales ou internationales. Il est temps de reprendre le projet d'une université démocratique, collégiale, avec nos missions de service public réaffirmées, portant haut l'égalité d'accès à tous les usagers et les droits et devoirs d'agents fonctionnaires d'État.

Il est temps pour les agents et usagers avec leurs organisations syndicales de se réapproprier le terrain des idées à l'occasion du renouvellement des conseils centraux des deux universités, qui aura lieu dans les trois mois qui viennent.

Le SNESUP et ses militants entendent assumer leurs responsabilités dans une démarche d'unité conforme à nos orientations. ●

*Jean-François Brugère et Antonio Freitas, élus CA et CT de l'université d'Auvergne*



## Plan Campus à Strasbourg : une société de réalisation à hauts risques

Dans le contexte actuel de la crise des dettes souveraines et des incertitudes majeures qui en découlent, certains montages juridiques et financiers très complexes mis en place pour le Plan Campus ne sont pas sans risque. Alors que les véhicules juridiques habituels des Plans Campus sont la maîtrise d'ouvrage classique et les PPP, celui de l'UdS, tout comme celui de Bordeaux, se singularise par l'utilisation d'un troisième véhicule : une société de réalisation de type SAS (société à capitaux simplifiés) dont les actionnaires seront l'UdS et la CDC. Lors du CA du 20 septembre dernier, les élus SNESUP et SNCS se sont prononcés contre la nomination des administrateurs UdS de cette société, comme ils s'étaient prononcés contre ses statuts et ce, pour deux raisons principales.

D'une part pour des raisons de contrôle de cette société. En effet, alors qu'une SAS peut être dirigée par un large CA, les statuts prévoient un comité stratégique de cinq membres seulement : deux membres de la CDC, accompagnés de trois membres de l'UdS qui seront le président de l'université, le DGS et le VP patrimoine. Ils auront les mains libres et pourront prendre des décisions importantes en dehors de tout contrôle du CA de l'UdS.

D'autre part, le dispositif financier pose de nombreuses questions. La CDC avancera 80 % des fonds nécessaires aux opérations et les intérêts du capital du Grand Emprunt reçus par l'UdS serviront à payer des loyers à la société de réalisation, laquelle reste propriétaire des biens jusqu'à remboursement intégral. Mais a-t-on des certitudes sur le montant des intérêts versés ? Comment déterminer alors le montant des loyers ? Quelles opérations seront soutenables financièrement ? Et que se passera-t-il s'il advient que la CDC rencontre des difficultés en raison de la crise financière (cf. DEXIA) ? ● *Pascal Maillard, secrétaire de la section de l'UdS*



## Personnels et étudiants victimes de l'autonomie

À l'université d'Orléans, le CA est devenu un lieu permanent d'affrontement entre une équipe pro-LRU face aux élus FSU (deux SNESUP et un SNA-SUB) et UNEF qui contestent la prolifération de vice-présidences destinées à inverser les résultats des élections. Au moment d'élire le président, les douze voix réunies autour de la liste « Université Démocratique » soutenue par la FSU, contre dix à la liste adverse, ont été bloquées par les dispositions de la loi Pécresse, avant l'octroi de vice-présidences pour négocier des ralliements, certaines assorties de décharges complètes, au mépris du Code de l'éducation et des textes en vigueur, une opération renouvelée au moment du changement de président. Ainsi, l'université d'Orléans bénéficie à la rentrée 2011 du vouement de quatorze vice-présidents... Grâce au travail accompli en CTP, qui reste vigilant sur ses prérogatives, des propositions aussi dangereuses que celle concernant les contrats précaires d'enseignement ou des propositions d'attribution des primes ont été écartées. À présent, de nouveaux statuts en discussion tendent à substituer des « instituts thématiques » aux UFR cependant qu'un projet de création d'INSA entre Bourges et Blois est porté à la connaissance des membres du CA par la presse. Dans ce cadre, les liens avec les milieux politiques (le président de l'agglomération orléanaise - UMP - est renouvelé comme PAST pour la 10<sup>e</sup> année consécutive, 20 000 € pour 60 heures de cours) et patronal (une fondation financée par la Région entre un laboratoire de chimie de l'établissement et la célèbre entreprise SERVIER) révèlent les limites d'une autonomie sans accompagnement financier dont les personnels et les étudiants sont les premières victimes. Le SNESUP sera présent pour défendre d'autres valeurs aux élections des conseils de l'université dans quelques mois. ●

*Maitine Bergoumioux, élue au CA de l'université d'Orléans*



## Université de Lille : un projet précipité

La région Nord-Pas-de-Calais compte à ce jour six universités. Trois d'entre elles, situées dans la métropole lilloise, sont issues d'une scission dans les années 60. Les trois autres ont été créées entre 1968 et 1993, sur des implantations locales d'universités lilloises. Elles font toute partie du PRES Lille Nord de France, qui intègre également des écoles publiques et privées, et notamment l'Institut Catholique de Lille bénéficiant d'une bienveillance politique coupable.

Depuis 2008, plusieurs projets de recombinaison universitaire sont apparus, au gré des appels à projets de financement lancés par le ministère :

- la promesse de fusion des universités lilloises (non tenue) du Plan Campus Grand Lille, qui a vu l'intégration de la Catho parmi les bénéficiaires ;
- l'idée d'université régionale, lancée dans la presse début 2010 par V. Pécresse et relayée par des « ténors » locaux, sur les contours du PRES, au moment de l'appel à projets IDEX 1. Des groupes de travail interU ont été mis en place en 2010-2011, sur un projet concernant uniquement les six universités. Leur rapport, rendu mi-juin 2011, invitait à approfondir et développer les nombreuses coopérations déjà existantes avant d'envisager une structure adéquate pour un tel mastodonte ;
- le 29 juin 2011, sans aucune information préalable des membres du PRES, les présidents des trois universités lilloises communiquent une « note d'orientation stratégique » prônant la re-création de l'université de Lille, sur un mode fédératif, devenant un élément indissociable du dépôt de l'IDEX2.

Les présidents des trois universités non lilloises annoncent alors peu après un projet commun, lié à des spécificités « d'universités de territoire ».

Le 17/10/2011, lors d'une réunion des trois CA des universités lilloises, les présidents ont proposé un calendrier visant à créer l'université de Lille pour le printemps 2012, juste après les élections des conseils centraux de chacune ! Une course de vitesse visant sûrement plus à rendre crédible le dossier IDEX2 qu'à construire un projet collectivement acceptable d'université de Lille. L'assemblée académique devant rassembler l'ensemble des propositions de groupes de travail, présentée à cette occasion, avec sur-représentation des personnalités extérieures et le refus d'y intégrer en observateurs des membres des trois autres universités régionales, ne peut que nous inquiéter sur la place réservée à la communauté universitaire dans ces projets. ●

*Claire Bornais, SNESUP Nord-Pas-de-Calais*



## Une bataille électorale vive et ouverte

L'histoire a construit à Aix et Marseille un paysage universitaire divisé, entre trois universités, de nombreux sites, et des formations parfois redondantes voire concurrentes. C'est pourquoi le besoin d'une restructuration scientifique, d'une mise en cohérence des formations, d'une meilleure articulation entre les sites a été porté par nombre de ses acteurs.

La création, le 1<sup>er</sup> janvier 2012, de l'université d'Aix-Marseille<sup>(1)</sup> intervient au terme d'un processus qui n'a répondu, selon nous, ni aux grands enjeux de la transformation universitaire nécessaire ni aux exigences démocratiques.

Les objectifs assignés à cette transformation se sont limités à l'horizon concurrentiel (visibilité internationale, classement de Shanghai) et à la rentabilité économique.

Les élections des conseils centraux de l'université (unique) d'Aix-Marseille<sup>(2)</sup>, les 28 et 29 novembre, vont donc voir se confronter – en l'état de nos informations – deux listes : celle des présidents actuels des trois universités, donnés depuis longtemps comme les futurs dirigeants de l'université unique, la presse locale ayant joué son rôle en l'affaire, et celle à l'initiative du SNESUP et le SNCS et ouverte pour un large rassemblement<sup>(3)</sup>, dont les principes et les objectifs proposent deux visions de l'université, de nos métiers, de la recherche, extrêmement différentes !

Pour nous, cette nouvelle université peut et doit être l'occasion de remettre sur le devant de la scène les valeurs qui la fondent, coopération et solidarité, pluralisme et respect de la diversité, démocratie, laïcité, collégialité et respect des droits.

Pour quels objectifs ? Inscire notre établissement dans le mouvement de développement des connaissances dont la société a besoin pour répondre aux défis de notre monde. Pour cela, garantir la liberté de la recherche, son indépendance financière, sa diversité, en défendre toutes les disciplines et les formes de structuration appropriées. Permettre à un nombre croissant de bacheliers, mais aussi d'adultes au cours de leur vie, d'accéder aux formations supérieures, à l'appropriation des connaissances, à l'esprit critique et aux moyens de comprendre le monde dans lequel ils vivent. C'est ce que développe le programme que portent nos candidats et Michel Provansal, qui mènera nos listes comme candidat déclaré à la présidence de l'université future<sup>(4)</sup>.

Dans quelles conditions abordons-nous ces élections ? Les présidents actuels ont tout fait pour imposer l'idée de dirigeants élus avant même l'élection et d'une légitimité acquise dans et hors l'université.

Nous mesurons quotidiennement à quel point sont intériorisées les pressions qui retiennent nos collègues d'assumer un engage-

ment public. C'est une limite décisive à la liberté, y compris scientifique.

Démontrer qu'il est possible, aujourd'hui, de défendre et d'améliorer le service public, les conditions de travail et d'études des collègues et des étudiants, les libertés scientifiques, la démocratie, cela signifie évidemment engager les collègues dans une mobilisation constante pour résister et proposer, à l'inverse de l'esprit délégué voire autoritaire de nos actuels dirigeants.

La campagne nous confronte à toute sorte de difficultés et chausse-trappes de la part de concurrents qui n'hésitent pas à user du pouvoir que leur donne l'institution. ●

Anne Mesliand, élue au CA de l'université d'Aix-Marseille 2, membre du BN du SNESUP

(1) Créée par le décret publié le 26 août 2011. Voir interventions de nos élus CNESER (mars 2011).

(2) Les présidents actuels ont tenté d'imposer l'appellation d'AMU (Aix-Marseille Université) pour la future université... Nom peu compatible avec les usages de la langue française. Pour notre part, nous employons toujours le nom administratif de Université d'Aix-Marseille, jusqu'à ce que la communauté décide de donner un nom significatif à son université !

(3) À cet égard, nous ne pouvons que regretter que le SGEN-CFDT fasse défaut à l'unité intersyndicale, toutes nos discussions sur le programme ayant été positives. Les syndicats Sud-Education et Sud-Recherche, EPST soutiennent nos listes.

(4) Voir le blog : <http://alternative-amu.over-blog.fr/>

### Premier scrutin à l'UFR ALLSHS d'Aix-Marseille : une avancée pour la démocratie

Les trois universités d'Aix-Marseille fusionnent, entraînant un vaste mouvement de regroupement des UFR. La première à avoir été créée est l'UFR « ALLSHS » (pour Arts, Langues, Lettres, Sciences Humaines et Sociales). Il s'agit d'une UFR quasiment de la taille d'une université, accueillant environ 15 000 étudiants. L'élection du conseil de cette UFR vient de se tenir et la liste de rassemblement proposée à l'initiative des syndicats SNESUP, SNCS et SUD arrive très nettement en tête, devant la liste soutenue par le trio des présidents actuels des universités fusionnées. Ce résultat est un signal fort donné par l'ensemble des collègues ! ●

Philippe Blache



UNIVERSITÉ DE NANTES

### Difficultés budgétaires à l'Université de Nantes : pas de surprise !

Nous avons prévenu : il fallait lutter, personnels et étudiants ensemble, contre l'instauration de la LRU, contre les pseudo Responsabilités et Compétences Élargies, contre cette frénésie d'indicateurs, d'évaluations, de dossiers à rendre pour le lendemain...

Nous entendons encore les personnalités extérieures du CA, représentants des collectivités territoriales, nous vanter les lendemains radieux de l'« autonomie » ou encore le président de l'université nous parler des « marges de manœuvre » budgétaires liées aux RCE et à la dévolution de la gestion de la masse salariale. Et nous avons été bien seuls, nous les élus Enseignants et Biatos sur liste intersyndicale, à essayer de nous sortir de ces pièges grossiers. Pourtant, les élus locaux avaient déjà fait l'expérience des transferts de charges sans transfert de financement.

Nous sommes donc surpris quand certains le sont par l'ampleur des dégâts : 9 M€ manquant à la dotation de fonctionnement, 4 M€

manquants pour suivre l'évolution de la masse salariale, des postes gelés alors que notre déficit de 330 postes est reconnu même par le ministère, une réduction prévue de 20 % pour les crédits d'heures des composantes, la réduction des dépenses d'investissement et de fonctionnement, un budget impossible à établir en équilibre.

Pour autant, ces problèmes, que beaucoup d'autres universités connaissent aussi, ne sont pas seulement financiers : outre les moyens de fonctionner, il nous faudra lutter pour restaurer les conditions démocratiques de ce fonctionnement et en finir avec la dictature de la gouvernance et de l'excellence incantatoire qui consiste à utiliser le mot « excellence » le plus souvent possible<sup>(1)</sup>. Ce sera l'enjeu des prochains renouvellements des conseils et des présidents. ●

Hervé Lelourec, élu SNESUP au CA de l'université de Nantes

1. Ce que je viens de faire d'ailleurs !



### Limoges sous tutelle

En déficit de 3 millions d'euros, le budget 2012 de l'université de Limoges va passer sous la surveillance du recteur qui en validera les orientations. Cette mesure est la conséquence de la loi LRU. Il convient, en outre, de rappeler que Limoges est l'une des premières universités à avoir adopté les RCE. Les dix postes de professeurs gelés l'année dernière n'auront donc pas suffi à éviter cette mise sous tutelle.

Cette situation illustre les difficultés que connaît une dizaine d'autres établissements, démontrant, s'il en était besoin, l'échec de l'autonomie financière des universités.

L'abrogation de la loi LRU, qui renvoie aux universités la gestion de la pénurie, demeure plus que jamais un objectif réaliste. ●

TUNISIE

# Des attentes insatisfaites

→ par Henri Graspa

Depuis les formidables journées de soulèvement de la population tunisienne marquées en particulier par la date du 14 janvier, date dite de la Révolution (et de la fuite de Ben Ali), la Tunisie est entrée dans une période complexe mais qui demeure relativement paisible (si l'on compare aux situations en Libye voisine, en Syrie, en Somalie et même en Égypte). La population et l'économie tunisienne ont été rudement éprouvées par la situation de guerre en Libye et les centaines de milliers de réfugiés que le pays a accueillis (presque sans aucune aide internationale). Ni les industriels européens faisant appel à la sous-traitance (textile en particulier), ni ceux du tourisme de masse n'ont contribué à la relance économique dans un pays dépendant durant plusieurs décennies d'une économie très ouverte. Les attentes sociales nombreuses restent donc pour une large part insatisfaites. Les attentes démocratiques sont quant à elles d'autant plus compliquées à combler

qu'elles sont encore très controversées. Le secteur de la police et surtout celui de la justice restent pour une part encore très importante entre les mains des acteurs d'avant la Révolution : les manifestations de juges et d'avocats n'ont pas cessé durant l'été. Le report au 23 octobre du scrutin pour une Assemblée constituante a semblé long. Les résultats du vote ont placé très nettement à la première place le parti Ennahda, parti religieux associé à la nébuleuse du fondamentalisme musulman. Le mode de scrutin par grandes circonscriptions n'autorisait aucun espoir aux listes incapables de franchir un seuil de 15 %, les forces politiques progressistes qui n'ont pu apparaître au grand jour que très récemment et qui se présentaient très divisées et sans moyens (alors que les millions de dinars n'ont pas manqué, ni aux affairistes de l'ancien régime présents à l'étranger, ni aux partis religieux) sont donc faiblement présentes dans l'Assemblée actuelle. Le statut de la femme, les libertés publiques sont des

enjeux immédiats. C'est autour de ces questions que se cristallisent nombre de débats voire de situations de crise. La vigilance est de mise aussi dans le domaine universitaire. Des centaines d'universitaires ont manifesté le 2 novembre à la Cité des Science à Tunis pour « la défense des libertés académiques et individuelles » à la suite d'incidents survenus à l'École supérieure du commerce (ESC) à la Manouba (Tunis) où deux enseignantes ont été agressées pour tenue vestimentaire jugée indécente. « *Aujourd'hui, les islamistes mettent en question la liberté vestimentaire et demain ils vont interférer dans le contenu des cours* » s'est indignée une universitaire. Les discussions entre forces et personnalités politiques depuis le vote du 23 octobre dans une assemblée où les partis religieux ne sont pas majoritaires comme au sein d'une société qui s'est presque surprise de sa toute récente vitalité démocratique, confirment les élans et les espoirs nés en janvier... À suivre. ●

GRÈCE, ITALIE

# L'Université et la Société mises au pas ?

→ par Marc Delepouve, coresponsable du secteur « International »

La Grèce et l'Italie sont les pays européens où les étudiants et, dans une moindre mesure, les personnels auront montré la plus grande détermination à l'encontre de la mise en place de l'université néolibérale. Cependant, après plusieurs années marquées par des vagues successives de fortes mobilisations, les néolibéraux imposent aujourd'hui leur projet, s'appuyant pour ce faire sur la crise de la dette publique. En Italie, la loi Gelmini portant sur les universités, du nom de la ministre de l'Enseignement Maria Stella Gelmini, a été votée le 22 décembre 2010, après plus de deux ans de mobilisation des étudiants et des personnels, et l'opposition de la

conférence des recteurs (équivalent italien de la CPU française). Cette loi vient compléter celle de l'été 2008 portant sur l'ensemble des secteurs de l'enseignement. En ce qui concerne les universités, parmi les points principaux de ces deux lois, notons la nomination d'un seul professeur ou chercheur pour cinq départs à la retraite, la réduction du budget de 1,5 milliards d'euros (soit une baisse de 20 %, alors que de nombreuses universités étaient déjà en difficulté financière), l'autonomie financière et une logique de mise en concurrence, la fusion d'établissements, le rapprochement avec les entreprises (entrée de celles-ci dans les conseils d'administration ou sénats), les fondations de droit privé...

En Grèce, en 2006, le gouvernement a dû en partie reculer devant une mobilisation massive et déterminée des étudiants : le principe de l'enseignement public et gratuit ne sera pas retiré de la Constitution. Depuis, le bras de fer est continu entre le gouvernement et les étudiants. Les manifestations et les occupations se succèdent ainsi depuis plus de cinq ans.

Sous la pression du FMI, de l'Union européenne et de ses États membres, le budget alloué aux dépenses courantes des universités grecques et les dépenses d'investissement ont aussi baissé de 50 % par rapport à 2008.

Le 24 août 2011, malgré l'opposition des étudiants, des personnels et de leurs syndicats, ainsi que celle des recteurs d'université, le Parlement grec a voté une loi qui opère sans détour une transformation néolibérale, avec notamment la fin de la démocratie universitaire et l'entrée des entreprises dans les conseils centraux, l'ouverture aux financements privés, la fin de la gratuité et du caractère réellement public. La mobilisation et la détermination des étudiants restent néanmoins entières. Celles-ci se situent dans une résistance plus globale de la population grecque, victime d'une politique d'extrême austerité qui résulte d'un choix délibéré des gouvernements des pays européens, mais aussi d'une quasi-absence de mobilisation des populations européennes que les médias dominants et certains responsables politiques cherchent à diviser. ●





## L'économie en crise

→ Dossier coordonné par Pierre Duhaucourt

**Ce dossier met en relation divers aspects de la situation des enseignements et de la recherche en sciences économiques face à la crise. Cette crise est une crise systémique du capitalisme mondialisé et financiarisé, dont les dimensions sont multiples : économiques et sociales, écologiques, idéologiques...**

**L'entretien du mois complète les analyses du dossier.**

**L'aveuglement de la plupart des « experts », l'incapacité de leur discours comme des politiques mises en œuvre à proposer des voies de sortie, traduisent une crise des « sciences économiques » elles-mêmes – ce que certains ont pu avec raison qualifier d'autisme –, et interrogent à la fois sur le contenu des enseignements, les conditions de recrutement et de valorisation des carrières des universitaires et des chercheurs, la diffusion des travaux en économie comme en gestion.**

**L'enseignement universitaire en économie (et en gestion) est soumis à la concurrence des écoles consulaires et privées. Mais, contrairement aux idées reçues – qui peuvent influencer les décisions d'orientation des étudiants –, les perspectives de débouchés des deux types de filières sont équivalentes.**

**À travers le large éventail des contributions de ce dossier se dessinent des pistes de renouveau sur les filières, les conditions de production scientifique, les articulations aux champs académiques comme politiques. Il apparaît que la réponse à la demande des étudiants pour une vision plus critique de la société et un sursaut de la communauté scientifique pour une appréhension plus lucide des contradictions et enjeux de la réalité sociale peuvent – conjugués avec les changements structurels à imposer à l'Université – contribuer à sortir les formations et la recherche en économie de leur léthargie.**

# Recrutements et promotions : bilan de la mandature sortante de la section 5 du CNU

→ par Sandrine Michel, MC à l'université de Montpellier 1, VP2 sortante de la section 5<sup>(1)</sup>

**Si les MCF ne subissent pas de discrimination lors du recrutement et de la promotion, le professorat reste fermé aux hétérodoxes. Ce phénomène est renforcé par le rôle croissant des instances non démocratiques.**

Ce bilan fait ressortir plusieurs points saillants qui, tout en rendant compte des forces en présence au sein de la section, renvoient à la crise de la discipline et à la crise plus générale de l'université française.

## Par corps

Sur l'ensemble de la mandature, les qualifications aux fonctions de maîtres de conférences et les promotions à la hors classe des MCF se sont globalement bien déroulées, ces dernières étant facilitées par le nombre de supports à la disposition de la section.

En revanche, les qualifications et les promotions PR ont fait l'objet de pratiques discriminatoires. Deux barrages ont joué : le premier par une survalorisation unilatérale du critère de la recherche ; le second en négligeant la gestion du corps au profit du groupe des PR les plus jeunes, recrutés par des jurys de concours d'agrégation du supérieur monocolores, faisant la même utilisation de l'évaluation de la recherche que les PR majoritaires au sein de la section.

## Par missions

En mars 2010, la section 5 a réfléchi en session plénière à ses critères d'évaluation : la bibliométrie y a été battue à une courte majorité, indiquant des lignes de partage transgroupes actives au sein de la section.

L'évaluation des EC pose le double problème de l'évaluation de l'ensemble des missions et de l'évaluation spécifique de la recherche, cette dernière mission étant évaluée de façon discriminante. Les EC, dès lors, sont conduits à délaisser leurs activités d'enseignement et les responsabilités collectives pour privilégier la publication, d'autant que l'économie est la science sociale qui a poussé le plus loin l'instrumentation du critère de publication pour l'évaluation de la recherche.

La première liste hiérarchisée des revues a été établie en 2003 par la section 37 du CNRS dans un souci affiché de gestion interne des chercheurs. L'usage de la liste a complètement dépassé ses concepteurs, devenant rapidement un instrument normatif indiquant non seulement où il fallait publier mais égale-

ment ce qu'il convenait de publier. Les différentes révisions de cette liste l'ont peu modifiée. Mais elles sont intéressantes pour ce qu'elles montrent de la mobilisation des économistes : réelle mais ambiguë quant aux revendications affichées. Depuis 2008, cette liste cohabite avec celle de l'AERES. Elle aussi hiérarchisée, mobilisée pour l'évaluation des unités de recherche, elle a eu un effet dévastateur : comparées aux autres sciences sociales, les unités d'économie ont été victimes de l'évaluation quadriennale avec un impact financier négatif indiscutable. Cette liste a été profondément modifiée en 2010. Le reste de la production scientifique (ouvrage, transfert de connaissance au public, etc.) n'est pas – ou très peu – pris en considération.

## Par écoles de pensée

Il est coutumier chez les économistes, surtout pour ceux qui ne sont pas dans le *mainstream*, de considérer que le rattachement à une école de pensée « minoritaire » est l'objet d'une discrimination. Le bilan de la mandature sortante nous invite à prendre du recul.

Les qualifications ou les promos MCF indiquent que les collègues théoriquement minoritaires ne font pas l'objet d'une discrimination objective, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, concernant les promotions, les évaluateurs, depuis la nouvelle procédure de 2010, sont des MCF. D'autres critères que la recherche sont pris en considération. Par ailleurs, les collègues minoritaires qui déposent un dossier de promotion sont assez souvent ceux qui, du fait de leur conception du métier font tourner les universités et leurs composantes. Ensuite, les candidats minoritaires arrivant à la qualification sont moins nombreux que les autres. Globalement, lorsque la thèse a été réalisée dans des conditions normales, le dossier passe. Il paraît donc erroné de considérer que les candidats non retenus le sont en raison de leur appartenance théorique. En revanche, on doit déplorer un investissement insuffisant des directeurs de thèse, qui a entouvé la porte à un renversement du rapport de forces dans la composition académique de la discipline.

Le passage PR est quant à lui indiscutablement fermé aux collègues théoriquement

minoritaires. Il s'agit là d'une protection du corps, fondé sur une conception univoque de l'économie mais également sur un contrôle désormais total sur tous les instruments de la reproduction académique : financement des thèses, accès aux financements de la recherche, contrôle des instances professionnelles. Cette position hégémonique a été grandement facilitée et accélérée par la réorganisation de l'enseignement supérieur et de la recherche à partir d'instances non démocratiques, qui offrent une position monopolistique à la nomination de nature politique, laquelle ne connaît qu'un mode d'action : la valorisation de l'accord avec la politique publique actuelle de la recherche.

## Une nouvelle section CNU ?

Desserrer cette contrainte est important mais ne dispenserait pas de la nécessité de repenser une discipline qui doit faire vivre en son sein, et dans la société, des débats d'option. Cela ne supprimerait en rien le travail de toute une communauté scientifique pour dire son refus d'une hégémonie théorique, instrumentale et professionnelle (qu'est-ce qu'être EC aujourd'hui ?).

À ce titre, il faut noter que les réactions organisées de la discipline et dans la discipline se multiplient. Ainsi, l'association française d'économie politique (AFEP) a été créée en 2009. Elle met en débat l'idée de création d'une nouvelle section CNU pour les économistes. Cette proposition ne fait pas l'unanimité, notamment au sein du SNESUP, mais elle est désormais partie intégrante du paysage. En août 2011, elle a également mis sur la table un travail d'analyse conséquent des pratiques d'évaluation et avancé des propositions.

Les résultats des élections indiquent clairement qu'une partie des enseignants-chercheurs a choisi de donner plus de poids au SNESUP, et opte pour des changements significatifs. Cela fixe l'agenda de l'intervention du SNESUP, qui ne saurait se réduire à celle de ses élus au CNU. ●

1. Cet article n'engage que moi. Mais il ne serait pas grand-chose sans le travail des autres élus SNESUP : M. Bellet, Y. Lung, S. Gloria Palermo, M. Delaplace, P.-C. Pradier, M. Rocca, P. Le Masne, B. Vallageas, H. Blanchard.

▼  
L'économie est la science sociale qui a poussé le plus loin l'instrumentation du critère de publication pour l'évaluation de la recherche.  
▲

# Économie, gestion, management : quels rapports entre universités et écoles de commerce ?

→ par Bernard Gerbier, professeur émérite d'économie  
à l'université Pierre-Mendès-France de Grenoble

**Selon Bernard Gerbier, le déclassement de l'économie et de la gestion universitaires impose, face à la concurrence des écoles de commerce, une stratégie de négociation gagnant-gagnant : en échange de leur entrée dans les écoles doctorales, les écoles de commerce doivent s'impliquer dans nos formations de master.**

Depuis l'introduction des masters et plus encore de la loi LRU, les rapports entre institutions d'enseignement supérieur d'économie et de gestion/management sont bouleversés. C'est sur la base de mon expérience de directeur de la faculté d'économie de l'université Pierre-Mendès-France de Grenoble (2001-2006) et de la situation grenobloise que j'interviens. La situation locale, sans doute un peu particulière, n'est cependant pas exceptionnelle. Dans les pôles universitaires en France, la question des rapports entre économie et management, public et privé, se pose et va grandir. Mon analyse met l'accent sur quatre points : 1) l'économie et la gestion universitaires sont en plein déclassement, 2) l'économie telle que développée par l'actuel courant dominant condamne les économistes à la marginalisation, 3) l'Université ne peut plus ignorer les écoles de commerce, 4) l'économie et la gestion doivent s'imbriquer.

**1.** L'économie et la gestion universitaires sont en plein déclassement. Pour comprendre leur situation, il faut garder présent à l'esprit que **ces filières ont pour spécificité, par rapport à la plupart des autres, d'être concurrencées par les établissements consulaires ou privés.** De premier choix que furent les filières universitaires, celles-ci sont majoritairement devenues deuxième ou troisième choix. Ceci a un impact direct sur nos populations d'étudiants qui, pour une part importante, ne s'adressent plus à nous que pour des raisons d'impossibilité d'accès à d'autres filières ou pour des raisons financières. Cette évolution est difficilement surmontable car l'accessibilité à des débouchés à la sortie est le premier critère de choix des étudiants dans la situation de chômage massif à laquelle sont confrontés les étudiants et leurs parents. De ce point de vue, les écoles de commerce ont un avantage concurrentiel absolu sur les institutions universitaires grâce à leurs

réseaux de placement, et non pas en vertu de la supériorité qualitative de leurs enseignements qui sont encore, y compris dans les plus prestigieuses, d'un niveau le plus souvent inférieur au niveau universitaire. À cet égard, la réforme universitaire est une escroquerie intellectuelle.

**2.** Cette situation difficile est encore aggravée par les économistes universitaires eux-mêmes. De plus en plus issus des grandes écoles et des classes dominantes, et totalement ignorants des réalités sociales, ils vont renforcer la désaffection des étudiants pour l'économie. La perte d'attractivité que génère le contenu des enseignements et des formations développés par l'actuel courant dominant de la théorie économique a fait s'effondrer les effectifs dans certaines facultés d'économie. En cantonnant la théorie économique à l'abstraction théorique ou à la formalisation mathématique, et en rejetant presque absolument tous les autres courants,

▼

**Cantonner la théorie économique à l'abstraction théorique ou à la formalisation mathématique ôte à notre discipline son intérêt essentiel, celui d'être une économie politique s'attachant à expliquer les choix réels des agents.**

▲

elle ôte à notre discipline son intérêt essentiel, celui d'être une économie politique s'attachant à expliquer les choix réels des agents. Cette politique ouvre un boulevard aux écoles purement marchandes, les écoles consulaires étant déjà saturées.

**3.** L'Université ne peut plus ignorer les écoles de commerce car celles-ci développent aujourd'hui des stratégies sur notre propre terrain. Conscientes de la faiblesse de leur formation sur le plan théorique et du problème que leur pose le grade de Master, elles étoffent leur corps enseignant soit en s'attachant les services d'universitaires, soit en recrutant de nombreux docteurs d'économie et de gestion à qui elles imposent des critères, quantitatifs et qualitatifs, de publication ainsi que l'obtention de l'habilitation à diriger des recherches. L'Université peut-elle ignorer cette démarche ? Ce serait, à mon avis, une attitude vouée à



© Camille Stromboli

l'échec. Nous devons nous engager dans une négociation gagnant-gagnant avec ces écoles en exigeant d'elles qu'en échange de leur entrée dans les écoles doctorales, elles s'impliquent dans nos formations de Master.

**4.** Pour maintenir leur avantage concurrentiel scientifique encore indéniable, les disciplines économie et gestion doivent aujourd'hui s'imbriquer sur les plans scientifiques et institutionnels afin de pouvoir développer des stratégies d'offre de formations. Dans l'économie mondialisée actuelle, les paradigmes théoriques ne peuvent plus distinguer entre économie et gestion. La question de « la responsabilité sociale de l'entreprise » n'est-elle pas transversale ? Autrement dit, si la spécialisation des disciplines continue tout à fait d'avoir son sens, la production scientifique ne peut plus reposer sur l'indifférence réciproque. **La formation des étudiants, qui reste tout de même notre première raison d'être,** impose la mise en place de formations imbriquant ces deux disciplines de la Licence au Master. L'Université française structurée, pour répondre aux besoins d'une économie stato-centrée, doit se transformer et inventer les institutions de l'Université publique d'une économie mondialisée. Par exemple, en s'adjoignant au droit, on pourrait envisager la création d'un Institut Universitaire de Management dont les UFR actuelles deviendraient des départements, qui aurait la capacité d'offrir des filières performantes, avec des contenus de formation adaptés au marché de l'emploi et aisément évolutifs. Ce dispositif rétablirait l'attractivité de l'Université dans nos domaines face aux filières aux contenus superficiels des secteurs consulaires. ●

# La London School of Economics et la formation des « élites mondiales »

→ par Marie Scot, chercheuse rattachée au Centre d'histoire de Sciences Po

Pour justifier son rang dans les classements internationaux et son statut d'université d'excellence, la *London School of Economics and Political Science (LSE)* invoque ses 16 prix Nobel, dont 11 d'économie, et sa très forte ouverture internationale. Bien que comptant à peine plus de 10 000 étudiants, elle revendique son « implication active dans les affaires du monde » et son rôle de « pouponnière des leaders ».

Dès sa fondation en 1895 par le fabien Sidney Webb, la *LSE* s'est pensée comme une université de recherche sur le modèle allemand en se démarquant d'Oxford et Cambridge. Institution pionnière de l'université de Londres, elle introduit en Angleterre de nouvelles sciences sociales et la première licence d'économie. Néanmoins, ses directeurs ont affirmé sa mission de « service du bien commun » motivée par la croyance en l'utilité des sciences sociales et en leur capacité à « améliorer la société ». Aussi la *London School* n'a jamais répugné à élaborer des savoirs appliqués et à délivrer des formations professionnelles en études commerciales et en travail social pour répondre à la demande de la

ville de Londres, de la *City* ou de l'État. Institution paradoxale, elle rassemble dans l'entre-deux-guerres aussi bien des réformateurs sociaux et des théoriciens du *Welfare State* que des libéraux hostiles aux thèses de Keynes. Dès les années 1960, son département d'*Economics* est à l'avant-garde de la critique de la régulation étatique et de l'apologie du libre marché : Harry Johnson et Peter Bauer théorisent le *Development Liberalism*, la nouvelle *doxa* du futur « consensus de Washington ». Dès les années 1980, les demandes des étudiants et de la *City* amènent la *LSE* à proposer une offre démultipliée de formations appliquées mobilisant tous les départements d'économie, d'économétrie, de finance et de management.

Par sa politique de sélection des « meilleurs étudiants », la direction de la *London School* entend délivrer aux futures « élites mondiales » une « formation internationale », « universelle », « pertinente » et « globale », fondée sur la trinité « économie, gouvernance, droit ». La *LSE* a étendu son rayonnement bien au-delà de l'Angleterre. Dès avant 1939, elle attire les étudiants européens et coloniaux et

La London School of Economics & Political Science 1895-2010.

Internationalisation universitaire et circulation des savoirs, Paris, PUF, 2011, 386 p.



forme nombre d'universitaires du *Commonwealth*. Dans les années 1960, elle exporte son modèle académique et intellectuel dans les universités post-coloniales qui délivrent ses diplômes, anticipant la pratique actuelle de l'accréditation. Enfin, dans les années 1980, en dépit de la hausse vertigineuse des frais d'inscription, la *LSE* devient la plus cosmopolite des universités avec 67 % d'étudiants étrangers. Liée aux autres *World-Class Universities* par des partenariats et des doubles cursus, elle fait circuler des savoirs standardisés, légitimés du sceau scientifique de l'universalité. Ses anciens étudiants, à la réussite professionnelle éclatante, cumulent les hautes fonctions politiques, administratives et économiques nationales et internationales et sont des vecteurs démultipliés de son *soft power*. ●

## Économistes sourds, revues muettes ?

→ par Rolande Borrelly, présidente de l'ISMEA (Institut des sciences mathématiques et économiques appliquées)

**Si les revues ne s'intéressent guère à la crise, c'est fondamentalement parce que le système d'évaluation des enseignants-chercheurs les incite à privilégier l'abstraction.**

Automne 1931. Chute de la livre sterling – après des mois d'atermoiements sur le règlement des difficultés de la Reichsbank – avec les suites que l'on sait ! La crise est immédiatement au sommaire des revues économiques. Au printemps 1932, la *Revue d'Économie Politique* consacre tous ses articles aux « questions monétaires de l'heure présente ». Rien de tel ne s'est produit il y a trois ans quand a explosé la crise financière dont on ne finit pas de « gérer » les suites économiques, monétaires et sociales. Aujourd'hui encore, les revues françaises d'économie et de gestion n'apportent guère d'éclairage sur la crise qui continue au milieu des soubresauts de la mondialisation.

### L'assourdissant silence des revues académiques sur la crise...

On a beaucoup parlé, depuis l'automne 2008, du silence « assourdissant » des économistes sur la crise des *subprimes* mais

sans trop souligner à quel point les revues d'économie avaient été imperméables à ce beau sujet d'analyse. Comme s'il était admis que ces revues ne devaient plus être le lieu privilégié du débat scientifique sur les problèmes économiques du moment. Les économistes qui n'ont pas été frappés de stupeur par la crise et ses développements – et il y en avait ! – ont usé d'autres médias pour faire circuler leurs premières analyses, principalement l'internet (blogs et sites

dédiés aux questions économiques). Le fait n'était pas nouveau. On savait depuis un certain temps que les revues académiques (au bon sens du terme) n'attiraient plus autant les économistes chevronnés, quelle que soit leur école (une étude du *National Bureau of Economic Research* avait même

montré en 2005 que les économistes les plus réputés ou les laboratoires les plus renommés comme ceux du MIT délaissaient les revues les plus prestigieuses pour diffuser les résultats de leurs recherches). Mais, dans le cas français, cette littérature « parallèle » ne s'est pas développée après la crise autant qu'à l'étranger, ni aussi vite si l'on excepte le site de François Morin ouvert début 2009.

Le silence de la grande majorité des économistes a, bien sûr, ses raisons. Les adeptes d'une science économique axiomatique n'ont ni besoin, ni moyen de s'intéresser à ce qui se passe dans la réalité économique. Leur représentation du monde est abstraite et quasiment infalsifiable (leur hypothèse d'efficacité des marchés a été ruinée par la

La démarche axiomatique est une recette imparable pour argumenter une politique sans dévoiler les intérêts qu'elle sert.

crise mais elle est déjà revenue, les hantant un peu à la manière d'un zombie). Cet aveuglement n'est pas un effet « tour d'ivoire » : les hauts lieux de la pensée magique sont en plein cœur des institutions qui sont à la manœuvre dans cette crise, comme la banque centrale ou le ministère des Finances. La démarche axiomatique est une recette imparable pour argumenter une politique sans dévoiler les intérêts qu'elle sert. Il suffit de se reporter aux débats sur l'euro pour le comprendre : la représentation en termes de zone monétaire, dont on cherche à obtenir l'optimalité, rejette utilement dans les ténèbres les jeux de pouvoir de la finance.

### ... dont les principales raisons tiennent au mode d'évaluation des enseignants-chercheurs

La crise a certes nourri l'idée qu'il est urgent d'apporter des changements fondamentaux à la manière de penser des économistes et d'abord de se débarrasser de la domination

du paradigme néoclassique et de la vision néolibérale. Mais comme l'a très bien expliqué Edward Fullbrook, initiateur en mai dernier d'une *World Economic Association* qui regroupe déjà quelque 6 900 économistes dans le monde, cela implique de changer les structures de pouvoir de la profession parmi lesquelles il place aussi bien les départements universitaires que les revues<sup>(1)</sup>.

Si, aujourd'hui, dans leurs articles, les économistes universitaires témoignent d'une grande indifférence à l'égard de la situation qu'ils ont sous les yeux, une des principales raisons est finalement à chercher dans les règles qui régissent leurs carrières. Une illustration inattendue vient d'en être donnée par le papier intitulé « *Exprimez-vous !* » que Stephan Bourcieu a posté sur son blog il y a quelques jours et les commentaires auquel il a donné lieu. Selon le directeur général du groupe ESC Dijon Bourgogne, il faut mettre en rapport deux évènements « *en apparence totalement indépendants et pourtant non dénués de points communs* » :

la crise économique et financière majeure que traverse l'économie européenne et la parution récente de la nouvelle liste des revues académiques en économie gestion du CNRS. Il suggère simplement que les enseignants-chercheurs, préoccupés d'abord par leur évaluation, négligent tout simplement de contribuer au débat public mais ses commentateurs n'hésitent pas à accuser le système d'évaluation auquel ils sont soumis. « *Pour les universitaires, le CNU et les jurys d'agrégation ne tiennent compte que des publications scientifiques. Dans les écoles, c'est presque pire depuis que la loi d'airain des classements les a conduites à adopter ce seul critère pour évaluer les professeurs* » précise Jean-Pierre Nioche. Et on pourrait aussi ajouter que la conversion en cours au tout-anglais ne facilitera pas la communication avec le grand public... ●

1. Il y range aussi les associations professionnelles, les classements, les manuels d'initiation et la narration générale de la discipline.

## Les économistes, nouvelle figure des médecins de Molière

→ par Nicolas Postel, MC à l'université Lille 1

**Réduite à une branche de la logique, l'économie a renoncé à être politique et ses thuriféraires persistent à défendre des modèles déconnectés du réel. Il convient de combattre ce nouvel obscurantisme.**

La crise est corrélée à une crise intellectuelle, celle de la manière de penser l'économie et son rapport à la société. La situation ubuesque actuelle, où l'on voit les agences de notation, fautives d'avoir surévalué les crédits *subprimes* par lesquels la crise a éclaté, étalonner les performances des États supposés souverains, appelle à faire un pas de côté pour saisir ce qui nous a échappé.

### Au centre de la fiction : le concept de marché

Pour le dire vite, cette situation est la conséquence d'une autonomisation des sciences économiques vis-à-vis des sciences sociales. Ce « désencastrement » a en quelque sorte préfiguré le désencastrement concret de l'économie vis-à-vis du politique. Il caractérise l'approche néoclassique de l'économie, celle de la théorie de l'équilibre général, comme celle – appauvrie mais pas moins efficace – de la théorie des contrats. Selon cette approche, l'économie est réductible à l'analyse du comportement d'un automate rationnel, *l'homo oeconomicus*, être abstrait situé en dehors du temps et de toute attache sociale. La science économique se réduit dans cette optique à une branche de la logique consacrée à l'étude

du choix rationnel instrumental. La référence au capitalisme n'a alors strictement aucun sens. Le concept-clé est celui de marché : c'est un univers abstrait dans lequel les individus pourraient choisir librement, sous contrainte de leur revenu, les biens et services maximisant leur bien-être. Il est la toile de fond de l'analyse, qui permet de souligner les problèmes que poseraient les entraves, nombreuses, au bon déroulement du processus concurrentiel : interventions publiques, dissimulation d'information, situations de monopoles... et ce d'une manière parfois surprenante puisque l'on peut par exemple y apprendre que les salariés, dissimulant leur travail effectif, et placés en situation de monopole lorsqu'ils sont regroupés en syndicats, dictent littéralement leur volonté aux entreprises, imposant des salaires et conditions de travail « sous-optimales » qui provoquent crise et chômage. Que cette glose existe, et permette à quelques « économistes de cour » de vivre, fort bien, de leurs conseils éclairés apportés aux puissants (privés et publics) n'est pas en soi une trop grave affaire (on connaît d'autres scandaleuses rémunérations plus fictives

encore). Le problème est plutôt que les conseils de ces pseudo-économistes sont effectivement appliqués ! Ils modèlent ainsi le monde, en référence à leur représentation théorique de ce que doit être l'économie. Lorsque cette représentation exclut la monnaie, l'inégalité entre salariés et détenteurs de capitaux, le chômage involontaire, ou encore l'idée que les choix individuels peuvent être dictés, par exemple en matière de consommation, par les lobbys qui produisent les marchandises, on conçoit que leurs conseils tournent à la catastrophe.

### La fin de l'économie politique

Cette catastrophe prend une forme générale extrêmement simple : tout à leur recherche ▶▶



© H. Dejunier

► d'une concurrence pure et parfaite, les économistes ont hâté, dans leurs recommandations politiques, l'émergence d'un capitalisme pur, sans régulation publique autre que redistributive. Or, Ricardo, Marx, Keynes ou K. Polanyi ont depuis longtemps souligné que le capitalisme n'était tout simplement pas une économie réelle de marché mais bien plutôt une économie monétaire de production, et que les tensions liées aux groupes sociaux (détenteurs de capitaux, salariés, propriétaires terriens) amenaient tôt ou tard un dysfonctionnement mortel du capitalisme. Oubliés, ils ne sont pratiquement plus enseignés, et ne servent plus du tout de référence aux économistes considérés comme « excellents »...

Ce qui méritait le nom d'Économie politique se meurt littéralement, pour faire place à une glose libérale d'origine néoclassique. Les hommes politiques ont donc cru bon d'appliquer ce que « les économistes » leur avaient enseigné et conseillé : baisser le poids de l'État, ouvrir les frontières, « marchandiser » autant que possible toute activité humaine, faire confiance aux marchés et à des banques cen-

trales indépendantes n'ayant comme objectif que la lutte contre l'inflation (afin de faire coller l'apparence monétaire à la réalité des engagements). Et évidemment, la catastrophe est arrivée : forte, dévastatrice. Les politiques économiques actives ont été vouées aux gémonies. Le populisme, souvent d'extrême droite, couve. Mais les économistes, eux, où en sont-ils ? Ils n'ont tiré aucune leçon de la crise ! Les

règles académiques se sont au contraire durcies, et ont rendu un peu plus imperméables encore au réel les discours savants des économistes du *mainstream* : ils continuent ainsi de rêver et de faire croire à des marchés équilibrés, à une société de marché (en fait de troc) entre *homo oeconomicus*<sup>1)</sup>.

▲

**Les hommes politiques ont cru bon d'appliquer ce que « les économistes » leur disaient : baisser le poids de l'État, ouvrir les frontières, « marchandiser » autant que possible toute activité humaine, faire confiance aux marchés et à des banques centrales indépendantes.**

▲

**Contre le nouvel obscurantisme**  
C'est contre ce véritable obscurantisme que se sont notamment constituées l'AFEP (<http://www.assoekonomiepolitique.org/>), sur le plan académique, et l'Association des économistes atterrés (<http://economistes-atterres.blogspot.com/>), sur un volet plus politique. Il y a urgence politique dans ce combat... Une anecdote récente nous le prouve. Un



© D. Fimman

**Homo oeconomicus**

économiste italien bon teint, formé à l'école orthodoxe, était connu pour ses articles sur les vertus des marchés financiers permettant de « cacher » les risques. Il appliqua ses théories en participant auprès de la banque Goldman Sachs à une part essentielle des privatisations de son pays, puis y fit carrière en faisant preuve d'une forte inventivité financière permettant à l'État grec de mettre hors bilan une partie de ses dettes. Cet économiste vient d'être condamné à une lourde peine : aller lui-même nettoyer les écuries d'Augias ! Il s'agit de Mario Draghi, nommé... président de la Banque Centrale Européenne : pas sûr qu'il ait dans sa besace intellectuelle et pratique les bons produits de nettoyage ! ●

1. Un signe de cet autisme : lors du dernier jury d'agrégation du supérieur, le premier post-crise, le jury était constitué entièrement de personnalités *mainstream*, mais plus encore, sur six membres, deux n'étaient pas économistes mais des mathématiciens spécialistes des marchés financiers !

# Les débouchés des études de sciences économiques

→ par Pierre Duharcourt

**Les taux d'insertion des diplômés en droit, économie, gestion sont, contrairement aux croyances communes, remarquablement élevés.**

Contrairement à des idées reçues, le taux d'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur est remarquablement élevé, et relativement homogène pour les diverses disciplines, du moins si l'on prend comme référence – comme le font les statistiques du ministère – le taux d'insertion deux ans et demi après l'obtention du Master (les dernières statistiques datent malheureusement de 2009)<sup>1)</sup>. Les chiffres sont moins favorables si l'on prend en compte les taux de réussite (60 % pour l'obtention de la Licence en 3 ou 4 ans pour les bacheliers généraux, nettement moins pour les autres ; 50 % des licenciés obtiennent leur Master en deux ou trois ans). Le taux d'insertion moyen des titulaires de Master est de 91 % ; ceux qui s'insèrent le mieux sont les diplômés en droit, économie, gestion, sciences, technologies, santé et informatique.

L'homogénéité des taux d'insertion pour les diverses disciplines confirme une donnée sou-

vent perdue de vue quand on discute de la préparation des études supérieures à un métier : s'il est bon que les formations aient une dimension professionnelle, les employeurs potentiels ont comme principal critère objectif le niveau de formation et la garantie de « compétences » que fournit la cohérence de telle ou telle filière, quel que soit son débouché théorique.

Le domaine droit, économie, gestion est assez

homogène, avec un taux moyen de 92 % légèrement supérieur à la moyenne : les taux pour l'économie et pour le droit (92 %) sont identiques et légèrement inférieurs à ceux de la gestion (93 %). Cette homogénéité est moindre en termes de taux d'emplois stables (le droit et l'économie passant, avec les débuts de la crise, en dessous de 80 %), mais se retrouve en termes de pourcentage de cadres ou professions intermédiaires (88-89 %) parmi les

**EFFECTIFS ÉTUDIANTS EN ÉCONOMIE - GESTION**  
Année 2010-2011 (source INSEE)

Disciplines	Année 2010-2011			Effectif total
	Cursus licence Effectif	Cursus master Effectif	Cursus doctorat Effectif	
Sciences économiques, gestion (hors AES)	82 305	61 731	3 846	147 882
Administration économique et sociale (AES)	32 881	6 856	13	39 750

*N.B.* S'ajoutent 41 étudiants en master pluridisciplinaire Eco-AES  
Par comparaison, on recense dans les « écoles de management reconnues à diplôme visé » 87 800 étudiants en 2009-2010 (source : note d'information du MESR, n° 10, 10 décembre 2010).

emplois occupés<sup>1</sup>). Les disparités entre disciplines concernent essentiellement les employeurs des diplômés : forte proportion de fonction publique en droit et d'entreprises privées en gestion. Ces statistiques ne font pas apparaître un avantage comparatif significatif des écoles de commerce en termes de taux d'insertion. En revanche, peut apparaître un avantage des écoles en termes de rémunération, mais cet avantage – de l'ordre de 10 à 15 % – est strictement limité aux trois écoles les plus réputées (HEC, ESSEC, ESCP)<sup>2</sup>.

Ces données sont corroborées par les études faites localement et les synthèses élaborées par la « Conférence des doyens et directeurs des facultés de sciences économiques et de gestion » et notamment un rapport d'un groupe de travail publié en juillet 2007 : « *L'enquête réalisée en 1999 par l'APEC sur le marché de l'emploi des jeunes diplômés des facultés de sciences économiques et de gestion témoignage de leur bonne insertion professionnelle. Pour ceux qui s'étaient inscrits à l'APEC en 1997 (correspondant à la population étudiée pour l'enquête de 1999), la durée médiane de recherche d'emploi a été de 4 mois. 88 % de ces jeunes diplômés ont désormais un emploi. La plupart sont employés dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée. 41 % ont le statut de cadre dans le secteur privé ou sont fonctionnaires de catégorie A. Leur salaire annuel moyen est de 153 KF, avec un minimum de 85 KF et un maximum de 250 KF. Cette enquête montre par ailleurs que les débouchés en effet des étudiants en économie sont extrêmement variés. Ils dépassent largement le champ de l'économie proprement dite ; quant à ceux qui sont économistes, leurs pratiques sont diverses* »<sup>3</sup>. ●

1. Voir « L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France, 2010 » (celui de 2011 n'est pas paru)  
 2. Ces résultats plus récents sont issus de la deuxième enquête sur les « taux d'insertion par université et discipline regroupée », lisible sur le site du ministère, prenant en compte les diplômés de 2008, contre ceux de 2007 pour la première.  
 3. Chaque année, divers magazines publient des données sur « le salaire des cadres ». Plus épisodiquement, sont fournies des indications assez fouillées sur le « salaire des débutants » : c'est le cas du magazine *L'Expansion*, mais les données les plus récentes sont celles du n° 740 d'avril 2009. Ce numéro montre d'ailleurs qu'un titulaire de doctorat est embauché à un salaire au moins égal (il est vrai avec une formation plus longue) qu'un diplômé de très grande école d'ingénieur ou de commerce (exemple Polytechnique ou HEC).  
 4. Une enquête locale (université de Toulouse 1, 2005) sur les débouchés par secteur donne les indications suivantes : 1 % dans l'agriculture, 8,5 % dans l'industrie, le reste se plaçant dans le secteur tertiaire (6 % dans les services aux particuliers, 18,5 % dans les services aux entreprises, 28 % dans la banque et l'assurance, 8,5 % dans la recherche et l'enseignement, 19,5 % dans l'administration et 10 % dans les divers tertiaires). La diversité des emplois est évidemment plus grande encore, les plus cités étant ceux de chargé d'études, de conseiller commercial, d'analyste financier, d'enseignant. Il en va de même à Lyon 2, à Montpellier et à Paris 1 où les taux d'insertion des étudiants sortant de Master pro est pratiquement de 98 % à 12 mois après la sortie du diplôme (Source : le même rapport de la conférence).

# Crise économique, crise disciplinaire et refondation de l'économie

→ par Christophe Pébarthe, SNESUP Bordeaux 3

## Le modèle proposé par l'économie des conventions permet de jeter un nouveau regard sur la crise présente.

**A** lors que des documentaires, des livres, des tribunes dans les journaux se multiplient pour associer la crise économique de 2008 à la théorie dominante, cette dernière reste insensible aux critiques. Les experts succèdent aux experts, quelques « atterrés » se glissent sur les plateaux, sans qu'un débat n'émerge vraiment. Deux camps paraissent s'affronter sur fond de convictions politico-scientifiques différentes, marché contre régulation, libéral contre keynésien, laissant aux spectateurs une impression d'inachevé ou de déjà vu. À peine, dans ce contexte, remarque-t-on quelques penseurs hétérodoxes.

André Orléan est de ceux-là. Son livre, *L'empire de la valeur. Refonder l'économie* (Paris, 2011) propose une perspective différente, l'unidisciplinarité. Les spécialistes connaissent l'auteur, un « atterré », l'un des fondateurs de l'économie des conventions, une tendance au sein du courant hétérodoxe. La démarche unidisciplinaire proposée présente un double intérêt, théorique et pratique.

La mode du moment célébrant l'interdisciplinarité, la question de l'unité des sciences sociales et des sciences humaines paraît avoir perdu toute pertinence. Pourtant, les questions sont les mêmes. Peut-on comprendre le marché ou le capitalisme sans sociologie, sans histoire ? Doit-on se contenter de « l'idiot rationnel » pour toute anthropologie, un humain réduit à l'état de machine à calculer son intérêt, sans famille, sans amis, sans altruisme ? L'économie des conventions répond non et affirme qu'il faut proposer un autre paradigme. Elle tranche ainsi avec le courant dominant. La société existe, elle influe sur le comportement des individus, elle le modèle même. Bien plus, il existe des représentations collectives, distinctes des représentations individuelles, qui déterminent les actions des agents.

Une telle approche permet-elle de comprendre la crise actuelle ? Il est à première vue étonnant d'entendre une description

des effets récessifs des politiques d'austérité menées et la demande d'un accroissement de ladite austérité, dans la bouche des banquiers. Pour l'économie dominante, un tel comportement est irrationnel puisqu'il consiste à défendre une option qui est pensée comme néfaste à l'intérêt de l'investisseur qui la défend. Pour l'économie des conventions, ce dernier se préoccupe de ce que croient les autres, en l'occurrence la pérennité de l'austérité. Autre exemple, le 19 octobre 1987, lors du krach de Wall Street, les traders considéraient que la situation économique américaine était bonne mais étaient persuadés que les autres

pensaient être à la veille d'une nouvelle crise de 1929. Résultat, les premières baisses sont analysées comme le début du krach, les ventes s'accélérent. À la fin de la journée, l'indice boursier affiche – 22,6 % de baisse, un record !

Dès lors, la refondation de l'économie apparaît comme une nécessité disciplinaire mais aussi comme une urgence politique. En changeant leur savoir économique, on peut modifier durablement le comportement des acteurs sur les marchés. L'Université ne pourrait-elle pas être au cœur de la résistance à l'ordre néolibéral ? ●

Peut-on comprendre le marché ou le capitalisme sans sociologie, sans histoire ?



© M. Leleu

# ENTRETIEN AVEC **Henri Sterdyniak**

**Directeur du département « Économie de la mondialisation » de l'OFCE et co-initiateur du Manifeste d'économistes atterrés**

La profondeur de la crise, fortement sous-estimée par les milieux dirigeants, nécessite un changement de modèle de croissance tournant le dos aux diktats des marchés financiers. L'Europe doit montrer la voie.

### Comment expliquer l'aveuglement des « experts » sur la crise ?

La plupart des économistes officiels propagent la vulgate néolibérale. Selon celle-ci, les pays n'ont pas le choix ; ils doivent s'adapter à la mondialisation, c'est-à-dire réduire leurs dépenses publiques et sociales, faire des gains de compétitivité en diminuant les salaires, libéraliser les marchés des biens et les marchés financiers, réduire à néant le droit du travail. Ils refusent de voir que la mondialisation commerciale ne fonctionne pas : les pays qui réussissent à faire pression sur les salaires et à accumuler des excédents extérieurs (Chine et autres pays d'Asie, Allemagne et Europe du Nord) causent un déséquilibre de demande à l'échelle mondiale qui doit être comblé par des déficits d'autres pays, déficits qui deviennent aujourd'hui insoutenables.

Il n'est pas possible de soutenir durablement la demande interne par des bulles financières ou immobilières, ou par le gonflement de l'endettement des ménages, comme l'ont fait les pays anglo-saxons. Surtout, la recherche de la plus forte rentabilité par des masses énormes de capitaux se traduit par une instabilité permanente des marchés financiers, et par le gonflement périodique de bulles financières suivi d'effondrement. De plus, la montée en puissance des pays émergents, comme celle des contraintes écologiques, amène une grande incertitude sur l'avenir du système productif des pays développés.

Les milieux dirigeants, leurs experts, les institutions internationales espèrent que l'économie mondiale pourra repartir comme avant, en sous-estimant la profondeur de la crise : les moteurs de la croissance des pays anglo-saxons sont brisés, les déséquilibres mondiaux de solde courant ne sont pas résorbés, les marchés financiers fortement déprimés par la crise ne repartiront pas de sitôt.

Il faut changer de modèle de croissance ; il faut réduire les inégalités de revenus dans les pays où les revenus du capital et ceux d'une couche étroite de privilégiés ont gonflé démesurément ; il faut distribuer des salaires et des revenus sociaux pour relancer la consommation (en particulier dans les pays excédentaires). La mondialisation doit recu-



© Bertrand Clech

La zone euro est actuellement l'objet des attaques spéculatives des marchés financiers. Ceux-ci se sont rendu compte que la Constitution européenne souffrait d'un défaut dirimant : la BCE ne garantit plus les dettes publiques des États membres. Aussi, la spéculation s'est déchaînée d'abord contre les pays les plus fragiles de la zone (Grèce, Portugal, Irlande), puis contre l'Espagne et l'Italie. Les pays membres n'ont montré qu'une solidarité limitée et conditionnelle, ce qui a attisé la spéculation. Les pays menacés sont obligés de se lancer dans de gigantesques programmes d'austérité, de réduire leurs dépenses publiques et sociales, leurs services publics, leurs salaires. Leur population est paupérisée ; leur cohésion sociale menacée. Au lieu d'entreprendre des politiques expansionnistes qui soulageraient les pays du Sud, les pays du Nord se lancent eux-aussi dans des politiques de rigueur. Au total, la zone plonge dans la récession ; les incertitudes sociales et politiques s'accroissent. Ceci ne peut rassurer les marchés. La chute de la croissance réduit les rentrées fiscales ; les objectifs de déficit ne sont pas atteints ; l'Europe et le FMI demandent alors aux pays d'accroître l'austérité.

▼

**Il faut distribuer des salaires et des revenus sociaux pour relancer la consommation (en particulier dans les pays excédentaires).**

▲

ler : les pays émergents doivent compter sur leur demande interne ; les pays développés doivent aider leurs industries à prendre le tournant écologique. Des mesures résolues doivent s'attaquer à la domination des marchés financiers et à leur prédation des richesses créées par le secteur productif. Cette stratégie va directement à l'encontre des intérêts des classes dominantes.

### Les purges décidées dans la plupart des pays de la zone euro peuvent-elles apporter des solutions ?

La zone euro est particulièrement frappée par la crise. Pourtant, elle avait plus résisté à la financiarisation que les pays anglo-saxons. Mais, contraints par le Pacte de stabilité, prisonniers de l'idéologie libérale, les pays membres se sont refusés à entreprendre une vaste politique de soutien à la demande et au tournant écologique.

### La zone euro est-elle en cause ? Quelles mesures imaginer pour faire face à sa crise ?

Les dettes publiques des pays de la zone sont devenues des actifs risqués ; ceci pèse sur les bilans des banques, que les États doivent recapitaliser, ce qui les fragilise encore davantage. La spéculation entraîne la zone vers la catastrophe.

Pour de nombreux pays, l'appartenance à la zone euro se traduit aujourd'hui par des taux d'intérêt exorbitants. Il n'est pas possible qu'à l'avenir les politiques économiques et sociales des États membres soient en permanence soumises aux diktats des marchés. Trois des pays membres ont perdu toute liberté en matière économique : ils doivent obéir aux injonctions du FMI, de la BCE et de la Commission. L'Italie et l'Espagne sont menacées du même sort. La Commission veut imposer le renforcement du Pacte de stabilité ; les pays seraient contraints de faire des politiques budgétaires restrictives, quel qu'en soit le prix en termes de croissance et

▼

La seule solution,  
si on veut éviter l'éclatement  
de la zone,  
est que la BCE garantisse  
les dettes de  
tous les États membres  
afin qu'elles redeviennent  
des actifs sans risques  
et que la spéculation  
soit brisée.

▲

de cohésion sociale ; ils perdront le droit de faire des politiques de soutien de l'activité. Pourtant, la crise n'est pas due à des politiques budgétaires aventurées, mais à l'avidité et l'aveuglement des marchés financiers, que l'Europe laisse de nouveau sévir.

La seule solution, si on veut éviter l'éclatement de la zone, est que la BCE garantisse les dettes de tous les États membres afin qu'elles redeviennent des actifs sans risques et que la spéculation soit brisée. La Constitution devra être réécrite. Par ailleurs, les déficits publics devront être réduits d'une part par des politiques de croissance (impulsées, en particulier, par une Banque Européenne de développement durable), d'autre part par une politique fiscale coordonnée, dirigée contre les responsables de la crise (lutte contre les paradis fiscaux, imposition des revenus exorbitants, taxation des capitaux gonflés par les bulles financières et immobilières, taxation des transactions financières). ●

*Propos recueillis  
par Pierre Dubarcourt*



## LES ARCHIVES DU SNESUP

# Sauvegarder les archives : un objet légitime de recherche

→ par Jean-Yves Duyck, responsable des locaux du SNESUP  
et Robi Morder, responsable du groupe d'études GERME

Les caves du SNESUP sont riches de son histoire, et elles sont pleines. À partir de la nécessité de les vider pour donner une priorité aux archives de trésorerie et aux documents administratifs, deux autres objectifs sont apparus.

### LA SAUVEGARDE DES ARCHIVES

La prise de conscience de l'importance de ces archives est récente, dix ans, avec deux dépôts « en vrac » aux Archives nationales du monde du travail à Roubaix. Un archiviste stagiaire vient d'en dresser un bordereau-inventaire en 2010, qui peut être consulté sur le site des ANMT ([www.archivesnationales.culture.gouv.fr/camt](http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/camt)), puis ordre alphabétique).

De son côté, la CAN du SNESUP a décidé de procéder à un « récolement » (opération préalable à un traitement complet) via un partenariat passé avec la Cité des mémoires étudiantes, forte de son expérience en ce domaine. Le dépôt complémentaire est estimé aujourd'hui à 2 000 boîtes d'archives (220 mètres de rayonnage), soit l'équivalent du dépôt « Roubaix ». L'inventaire sera disponible en février. La « vie » du fonds est donc assurée, et ce patrimoine historique pourra être mis à la disposition des chercheurs et des militants.

### LA VALORISATION PAR LA RECHERCHE

Marina Marchal, archiviste, vient de rendre son premier rapport d'étape au tiers de la mission. Il convient d'être optimiste car, pour les deux fonds, l'ensemble est riche, qualifié de « remarquable » pour certains dossiers, notamment la mise en place des nouvelles universités après la loi Faure, la réforme Savary, de nombreux dossiers du CNE-SER, des conflits, des recours, la vie syndicale.

On peut regretter un grand vide en ce qui concerne la période qui précède les années 70, du fait des déménagements successifs jusqu'au moment où le SNESUP s'est installé dans ses locaux actuels. Comme pour beaucoup de syndicats ou d'associations, on constate la disparition de nombreuses sources ou leur dispersion chez d'anciens mili-



© DR

tants. Il faudra certainement mener des investigations auprès des anciens dirigeants pour reconstituer les sources de notre syndicat.

Tout comme la FEN avait déposé ses archives, avec l'organisation d'un colloque scientifique en 2006 alliant chercheurs, témoins, archives, il sera désormais possible d'envisager que les enseignants du supérieur, leurs mobilisations et leur action syndicale prennent toute leur place comme objet légitime de recherche.

Le mensuel *Le SNESUP* se fera régulièrement l'écho de la poursuite de ce travail. ●

### PLANNING

**Voici les jours où les adhérents peuvent rencontrer les militants « Affaires personnelles » :**

- **Lundi** : permanence téléphonique avec Dominique Faudot
- **Mercredi à partir de 14h00** : Michel Carpentier
- **Jeudi et vendredi (toute la journée)** : Isabelle de Mecquenem

Pour contacter le secteur  
« Affaires personnelles » du SNESUP :  
01 44 79 96 13 ou [affaires@snesup.fr](mailto:affaires@snesup.fr)

FEMMES

# Le droit d'être appelée Madame et de choisir son nom !

→ par Michelle Lauton, secrétaire nationale

Le débat sur l'utilisation de « Mademoiselle » ou de « Madame », ainsi que la mention des noms de jeune fille et noms d'épouse sur des documents administratifs, fait à nouveau irruption (élections CNU, débat citoyen). Et ce n'est pas un logiciel qui doit déterminer, en fonction de l'état matrimonial, une appellation ! Dans notre secteur, lors des élections CNESER, le SNESUP avait obtenu que les femmes figurent avec le nom sous lequel elles sont connues : il s'agit donc d'un recul.

L'emploi de « Madame » ou « Mademoiselle » sur le plan administratif affiche une situation matrimoniale, « Monsieur » ne préjugant rien en cette matière. Cela ne repose sur aucune disposition législative ou réglementaire. C'est une atteinte à la vie privée, une discrimination et une inégalité de traitement entre femmes et hommes. Des candidates au CNU ont lancé une pétition que le SNESUP a relayée. En même temps, le réseau « Osez le féminisme » et les



« Chiennes de garde » organisent une campagne « Mademoiselle, la case en trop » afin de supprimer la case « Mademoiselle » dans les documents administratifs.

Argumentant sur le fait qu'il s'agit d'un usage et non d'un élément d'état civil,

des circulaires ministérielles Fonction Publique condamnent cette discrimination depuis 1967 ! Ainsi, l'utilisation de l'une ou l'autre de ces appellations selon la situation matrimoniale de la femme ne doit pas être imposée.

C'est aussi révélateur de la place des femmes dans la société. Serait-on à l'époque où les femmes ne pouvaient travailler ou jouir de leurs droits sans l'autorisation de leur mari ou se marier sans celle du père ? Une fois de plus, le langage s'avère un moyen de véhiculer une image subordonnée de la femme et de maintenir les inégalités entre femmes et hommes. Cette utilisation est aussi significative du retard de la France par rapport à d'autres pays (Danemark, États-Unis, Allemagne, Canada) qui ont abandonné cette double civilité !

Les femmes doivent pouvoir être appelées « Madame », sauf si elles ne le souhaitent pas, et choisir le nom sous lequel elles sont présentées. C'est une question d'égalité et de dignité. ●

## LA LOI MERCIER DU 10 AOÛT 2011

# Une profonde régression

→ par Maria INÈS, cosecraire nationale du SNPES-PJJ/FSU

Nous résumons ci-dessous les principales dispositions :

- La création d'un tribunal correctionnel non spécialisé pour les mineurs récidivistes de plus de 16 ans : il sera composé d'un juge des enfants et de deux magistrats non spécialisés. Pour des affaires plus graves, les assesseurs spécialisés du tribunal pour enfants seront remplacés par des jurés populaires.

Ainsi, par exemple, un jeune de plus de seize ans ayant commis un vol de DVD et une deuxième fois un vol dans les mêmes circonstances sera obligatoirement traduit devant ce tribunal. Par ailleurs, les peines-plancher s'appliquant également aux mineurs, cela constitue une double atteinte à la spécificité de la justice des mineurs qui doit tenir compte de la personnalité et de l'histoire de chacun d'entre eux, au-delà de l'acte commis. Avec ces dispositions, c'est une justice automatique qui se met en place.

- Des comparutions quasi immédiates : le Parquet pourra convoquer directement

un mineur déféré, devant le tribunal pour enfants sans passer par le juge des enfants afin qu'il soit jugé très rapidement. Jusqu'alors, pour tout mineur déféré, le parquet saisissait le juge des enfants. Ce dernier prenait alors des mesures avant le jugement qui permettaient de faire une investigation approfondie de la situation du jeune et de commencer un début de travail éducatif. Ces mesures étaient exercées par les services de la PJJ<sup>(1)</sup>. Elles duraient environ six mois et donnaient au tribunal pour enfants des éléments éducatifs lui permettant de rendre un jugement éclairé afin de préserver l'avenir du mineur.

- L'extension de l'enfermement aux plus jeunes : des mineurs primo délinquants pourront être placés en centre fermé dans le cadre d'un contrôle judiciaire dont le non-respect des obligations entraîne l'incarcération. Ainsi, un mineur placé en centre fermé avec un contrôle judiciaire a obligation de résidence dans

cet établissement et, s'il en fugue, il peut être incarcéré. La loi Mercier étend donc les possibilités d'incarcération provisoire.

- La pénalisation des parents : ceux qui ne se rendraient pas à la convocation du tribunal pour enfants pourraient se voir « immédiatement amenés par la force publique » et être condamnés à une amende pénale.

Cette loi marginalise le tribunal pour enfants, accélère les procédures de jugement, étend l'enfermement aux plus jeunes et stigmatise des parents déjà démunis. Discutée dans le cadre d'une procédure accélérée, elle est passée quasiment inaperçue. Le gouvernement a une fois de plus escamoté le débat démocratique sur la délinquance juvénile. Pourtant, elle franchit un pas décisif dans l'alignement de la justice des mineurs sur celle des majeurs, générant plus de répression et d'exclusion pour la jeunesse en grande difficulté. ●

1. Protection judiciaire de la jeunesse.

# Nîmes : Grand Établissement car trop petit !

→ par Claudine Kahane, *coordination des élus SNESUP au CNESER et Thierry Astruc, secrétaire national, élu CNESER*

Un exemple clair de désengagement de l'État et, dès lors, de transfert à l'échelon local des responsabilités face aux difficultés engendrées par la pénurie des moyens.

Après avoir été successivement une antenne de l'université de Montpellier puis un Centre Universitaire de Formation et de Recherche<sup>(1)</sup>, l'université de Nîmes existe depuis 2007 sous un statut dérogatoire expérimental qui doit prendre fin au plus tard le 6 mai 2012.

Le projet du MESR de transformer l'université de Nîmes en Grand Établissement a été soumis au CNESER de septembre 2011 et a soulevé une ferme opposition de la plupart des élus syndicaux, notamment SNESUP (projet rejeté par 8 voix contre, 1 abstention et 3 voix pour ; motion dénonçant les dangers de ce projet votée par 8 voix pour, 2 abstentions et 5 voix contre), alors que les conseils locaux et la section SNESUP nîmoise avaient soutenu ce projet de changement de statuts. Il nous semble qu'il s'agit là d'un exemple particulièrement révélateur de la politique gouvernementale

actuelle, qui mérite que l'on revienne sur les raisons de notre position au CNESER. Alors que le statut de Grand Établissement regroupait depuis 1984 des établissements non universitaires d'enseignement supérieur

très hétéroclites<sup>(2)</sup>, il se présente désormais aussi comme un statut dérogatoire permettant à des universités d'échapper aux règles communes, notamment celles qui concernent la sélection à l'entrée des cycles Licence et Master ou les droits d'inscription (l'université Paris Dauphine, première université bénéficiaire de ce statut en 2004, en est une triste illustration). Ce statut permet aussi d'aggraver encore les dérives de « gouvernance resserrée » et « d'autonomie » déjà inscrites dans le statut des universités tel que défini par la loi LRU et les RCE.

En mai 2011, le MESR avait tenté en vain de convaincre le CNESER que le statut de Grand Établissement était le seul possible pour l'université de Lorraine, université de très grande taille (plus de 50 000 étudiants, près de 5 500 personnels enseignants et BIATOSS) résultant de la fusion



© Université de Nîmes

des universités de Nancy 1, Nancy 2, Metz et de l'INP de Lorraine : ce projet, qui comportait d'innombrables dérogations aux statuts et obligations de service public des universités et entérinait des modalités de gestion très peu démocratiques, avait été rejeté par 10 voix contre, 5 abstentions

et 6 voix pour. En septembre 2011, le MESR tente cette fois-ci de convaincre le CNESER que le statut de Grand Établissement est le seul possible pour l'université de Nîmes, université de très petite taille (3 200 étudiants, à peine

100 personnels enseignants et BIATOSS). Dans les deux cas, et de façon encore plus spectaculaire dans celui de Nîmes, c'est la même politique de désengagement de l'État par rapport à ses obligations de service public et d'aménagement du territoire, de transfert à l'échelon local des responsabilités face aux difficultés engendrées par la pénurie des moyens.

La situation de l'université de Nîmes est certes délicate : sur le vivier de 10 000 étudiants de son « territoire », les deux tiers sont inscrits dans une des universités de Montpellier (département d'IUT, faculté de médecine ou centre départemental d'IUFM), ou dans d'autres établissements d'enseignement supérieur (Mines d'Alès) et, comme le souligne même le rapport de l'AERES, l'université est extrêmement sous-encadrée.

Alors que pendant les cinq ans du statut

d'université dérogatoire, le ministère n'a créé aucun poste d'enseignant-chercheur ou d'enseignant, à quelques mois de la fin de l'expérimentation, il tente de faire croire que le statut de Grand Établissement (qui ne serait d'ailleurs qu'une pérennisation du statut dérogatoire actuel) permettrait de résoudre les difficultés d'une université trop petite pour survivre, hors de toute réflexion d'ensemble sur la structuration universitaire locale ! Dans ce contexte, il n'est pas difficile d'imaginer quelle pression a pu être exercée localement sur les collègues : choisir entre le passage au statut de Grand Établissement ou le retour au statut d'antenne ! Dans les échanges que les élus au CNESER ont eus avec la section SNESUP de Nîmes, ce choix par défaut apparaissait clairement et explique les votes unanimement favorables au CTP et au conseil d'université.

À un moment où la restructuration du paysage universitaire se fait à marches forcées (fusion, PRES, RCE, dévolution immobilière) et dans le sens unique du désengagement de l'État, il est de la responsabilité du SNESUP d'aider les collègues dans les établissements à résister aux oukases technocratiques. Et c'est celle des élus au CNESER de veiller à ce que le droit commun ne devienne pas l'exception. ●

(1) Statut que possède encore le CUFR d'Albi, elle aussi, ancienne antenne universitaire de Toulouse ; la création à Mayotte d'un CUFR rassemblant les formations post-bac a été présentée au CNESER de juillet 2011.

(2) Voir la liste [http://fr.wikipedia.org/wiki/Grand\\_%C3%A9tablissement](http://fr.wikipedia.org/wiki/Grand_%C3%A9tablissement)

▼  
**Le ministère tente de faire croire que le statut de Grand Établissement permettrait de résoudre les difficultés d'une université trop petite pour survivre.**  
 ▲

# PACES : bilan après une année de fonctionnement

→ par Corinne Terreau, membre du BN du SNESUP, et Marc Champesme, responsable du secteur « Formations supérieures »

On observe une dégradation des conditions d'études ainsi que de réelles difficultés de réorientation.

Faisant suite à plusieurs années de réflexion et à de nombreux rapports, la Première Année Commune aux Études de Santé (PACES) a été mise en place à la rentrée universitaire 2010. Devant associer initialement dix-sept filières (i.e. en incluant les formations paramédicales), elle ne concerne finalement que les étudiants en médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique. Pour rappel, elle a pour principaux objectifs d'élaborer un véritable cursus de santé intégré dans le LMD, de mettre en place, par la mutualisation de certains enseignements, un socle de culture commune aux professions de santé, d'améliorer les conditions d'études et de faciliter la réorientation des étudiants.

Les cours s'appuient sur un programme national refondé et s'organisent autour de deux semestres comportant 7 unités d'enseignements (UE) communes auxquelles s'ajoute une UE spécifique à chaque filière. Chaque semestre représente 30 crédits universitaires et chaque université est libre de la répartition des coefficients entre ces UE. Mais le programme du premier semestre, résultat du cumul des heures de cours de PCEM 1 et d'une partie de PCEP 1 (chimie et mathématiques), est trop chargé.

Si l'harmonisation nationale des programmes est satisfaisante, les modalités pédagogiques restent très préoccupantes. En effet, l'absence de moyens, les capacités d'accueil insuffisantes et la promotion ministérielle « *des technologies de l'information et de la communication appliquées à l'enseignement* » pour une formation dispensée « *sur site ou à distance ou selon ces deux modes combinés* » dégradent les conditions d'études. Ainsi, le nombre d'heures de TD a dimi-

nué et les effectifs par séance ont parfois atteint 200 étudiants, passant de 45 à 175 en moyenne ! Cette dégradation est à relier avec la disparition du cadrage national concernant ces enseignements (i.e. dans la réglementation antérieure, les enseignements pratiques et dirigés devaient représenter au moins 30 % du volume horaire total en médecine).

▼  
**La sélectivité varie d'une région à l'autre car le *numerus clausus* est attribué en fonction des besoins locaux et également d'une filière à l'autre.**  
 ▲

Dans le cadre de la PACES, la mise en place du tutorat d'accompagnement méthodologique et pédagogique est complexe. L'éloignement des sites de formation (par exemple : PACES à Dijon, odontologie à Clermont-Ferrand) et l'incompatibilité des emplois du temps ne permettent pas l'intégration de toutes les filières dans le dispositif. Un tel tutorat pourrait pourtant participer au développement d'une culture commune et assurer l'information sur les cursus des différentes filières.

## DES RÉORIENTATIONS PROBLÉMATIQUES

Mais le principal changement concerne la gestion des résultats du concours avec l'objectif affiché d'éviter « le gâchis humain » que représente un taux d'échec de 85 %, tout en conservant le principe du *numerus clausus* !

Dès la fin du premier semestre, un concours est organisé pour établir un classement par filière avec des coefficients différents attribués aux matières et un classement dit « neutre ». Les étudiants qui « n'ont statistiquement aucune chance de réussir le concours », dans la limite de 15 % des inscrits, après accord de l'université, sont réorientés vers une autre filière scientifique. Les universités ont jusqu'à la rentrée 2012 pour mettre en place les passerelles de réorientation

précoce, mais on constate déjà des disparités dans les offres et les conditions de validation d'UE de la PACES, notamment lors d'une réorientation en licence. À la fin du second semestre, les étudiants passent un ou plusieurs concours (possibilité de suivre plusieurs UE spécifiques) et le *numerus clausus* annuel pour chaque discipline est appliqué aux classements finaux. À noter que la sélectivité varie d'une région à l'autre car le *numerus clausus* est attribué en fonction des besoins locaux et également d'une filière à l'autre. Le concours de médecine n'est pas le plus sélectif avec un taux de réussite qui varie de 12 à 24 %, alors que les filières dentaires et sage-femme ont un taux de réussite entre 5 et 10 %. Le concours de pharmacie subit une perte d'attractivité renforcée par la PACES avec un nombre d'inscrits en baisse significative par rapport aux années précédentes (taux de réussite de 40 %)

La procédure de choix se met alors en place et seuls les étudiants dont le rang précède 2,5 fois le *numerus clausus* sont autorisés à redoubler. Les autres pourront se réinscrire en PACES après avoir validé une deuxième année de licence scientifique (L2).

L'impasse totale sur les moyens nécessaires et l'absence de garantie en termes de droit stérilisent les possibilités de réorientation qui constituent pourtant le cœur de la réforme. En particulier, la capitalisation de crédits correspondant à des UE validées n'est pas possible. Ces exclusions autoritaires en fin de S1 et S2 renforcent la demande de cursus à l'étranger. Ainsi la Belgique francophone et la Roumanie, où certaines universités dispensent un enseignement payant (5 000 €) en français, connaissent un succès croissant.

Cette première année de fonctionnement confirme l'insuffisance du dispositif pour répondre à ses objectifs initiaux. Le SNESUP revendique la fin de ce système absurde d'une année de baccalauréat pilotée par le concours et la prise en compte de l'ensemble des formations de santé dans un cadre universitaire afin de satisfaire les besoins considérables du pays en personnels de santé de tous niveaux de qualification. ●



© dochimai

# La perversion épistémophilique : maladie sénile du capitalisme ?

→ par Isabelle de Mecquenem, philosophe (IUFM de Reims)

Une éclairante contribution sur les transformations induites par le capitalisme financier.

Contrairement à ce que son titre pourrait laisser croire, cet essai ne consiste pas en une dénonciation de l'enrôlement de l'ensemble de l'enseignement et de la recherche au service de la frénésie capitaliste. Car, comme l'expliquent d'emblée les auteurs : « *l'école n'est pas la "victime" passive des méchants capitalistes qui l'encerclent et veulent l'envahir* ». C'est donc autant d'une vision naïve des liens entre l'économie de marché et l'éducation, que de l'attribution d'une fonction exclusivement idéologique de l'école et de l'université dans une société inégalitaire par toute une sociologie critique de l'éducation, que se démarque notablement l'ouvrage, qui entrecroise économie et sociologie pour relire le corpus des politiques éducatives qui, depuis trente ans, promeuvent un « nouvel ordre éducatif mondial ».

L'économisme réducteur n'est donc certainement pas la tonalité dominante d'une analyse qui se réfère aussi pertinemment à Marx qu'à Michel Foucault pour repérer le tournant du néolibéralisme, et que l'on peut considérer comme la contribution récente la plus éclairante sur les transformations scolaires et universitaires induites par le capitalisme globalisé et financier des années 80. En effet, les auteurs s'attachent surtout à comprendre les

effets sociaux, politiques et culturels d'un processus très général défini par l'extension du principe de concurrence à toutes les activités humaines, en donnant au verbe « comprendre » son sens le plus rigoureux, celui de l'herméneutique.

Dans le cadre d'une économie immatérielle axée sur l'innovation, les institutions d'enseignement et de recherche occupent logiquement une place centrale. Incorporées à la fonction de production et d'accumulation de richesse, elles subissent alors une dénaturation violente qui n'a échappé à personne. Le nouveau modèle d'éducation a ainsi contraint les fonctions spécifiques que sont la création et la diffusion des connaissances à s'aligner sur le modèle des entreprises soumises à une concurrence généralisée et au défi de la compétitivité. L'ouvrage permet ainsi d'interpréter la radicalité de réformes douloureusement vécues par les acteurs, parce

qu'elles ont changé non seulement l'organisation et les modalités de tous les degrés de l'école, mais surtout, infléchi les finalités essentielles de l'enseignement et de la recherche. Dans l'optique d'une tendance observable sur plusieurs décennies, il convient d'imputer une réforme comme la loi LRU à la recomposition mondiale de la nouvelle économie et à la conversion des États modernes à la vision entrepreneuriale et managériale de l'action publique.

Les auteurs décrivent précisément la logique de la rationalité néolibérale, qui diffuse les normes de la « croissance intelligente » dans les domaines de l'éducation et de la recherche, et le projet qui sous-tend les nombreuses réformes récentes. Ils sont à même de discerner la cohérence globale de décisions qui ont défait ce que Durkheim appelait, bien avant Bourdieu, « l'autonomie relative » des systèmes d'enseignement, ce qui se traduit aujourd'hui par la marchandisation de l'éducation. Si cette tendance flagrante participe pleinement de l'orientation du nouveau capitalisme avec la contribution active des politiques publiques, elle n'en épuise toutefois pas le sens. En effet, un changement plus

déterminant encore a trait au « régime néolibéral de la connaissance » qui est décrit dans tout un chapitre que nous n'osons qualifier de « capital » ! L'ironie de ce régime est d'avoir privé le savoir et de la recherche fondamentale de toute valeur intrinsèque et de les avoir assujettis à un hyperutilitarisme qui insuffle l'impératif de valorisation économique jusque dans les cerveaux.

L'ouvrage dédie sa conclusion au « *nouvel horizon des luttes scolaires et universitaires* », car la grande transformation étant toujours en cours, elle peut encore être contrée. ●

*La nouvelle école capitaliste*, Christian Laval, Francis Vergne, Pierre Clément, Guy Dreux. Éditions La Découverte, Paris, 2011. Livre en vente à l'Institut de la FSU : 104, rue Romain-Rolland, 93260 Les Lilas, 18,60 € (au lieu de 19,50 € + 2 € pour le port).



Les auteurs décrivent précisément la logique de la rationalité, qui diffuse les normes de la « croissance intelligente » dans les domaines de l'éducation et de la recherche.

# Fx-CG20

NOUVEAUTE  
2011



## La graphique couleur

- | Grand écran LCD couleur rétroéclairé
- | Très grande vitesse de calcul
- | Connexion directe via port USB pour vidéoprojecteur CASIO
- | Tableur : création de tables de données
- | Solveur numérique et graphique
- | Fonction Picture Graph : graphique sur image

**La 1<sup>ère</sup> calculatrice permettant  
de créer des graphiques en couleurs  
à partir d'images réelles**